

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SDEF



*Syndicat Départemental d'Énergie  
et d'Équipement du Finistère*

L'énergie au service du territoire

# SOMMAIRE

- 04 Rétrospective de l'année 2023
- 06 Gouvernance  
Bureau  
Équipe  
Organigramme
- 10 Objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique  
Zones d'accélération EnR
- 12 Commission régulation de l'énergie  
PCAET (Plan climat-air-énergie territorial)
- 14 Commission consultative paritaire de la transition énergétique
- 15 Assurer le suivi juridique du syndicat
- 16 Gestion administrative et financière du syndicat

- 17 **Dossier I :  
Contrôle de concession**  
Concession électrique  
Concession GAZ

- 25 **Dossier II :  
Résilience des réseaux**  
La tempête Ciarán  
Le pôle technique  
Effacements coordonnés

- 31 **Dossier III :  
Efficacité énergétique et réduction des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre**  
CEP (Conseiller en énergie partagé)  
Programme ACTEE  
Certificats d'économies d'énergie  
Groupement d'achat  
Éclairage public  
Programme Intracting  
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

- 43 **Dossier IV :  
Développement des énergies renouvelables sur le territoire du Finistère**  
Photovoltaïque  
Autoconsommation collective  
SEM Énergies en Finistère

- 47 **Dossier V :  
Le numérique au service de la transition énergétique**  
Finistère Smart Connect  
PCRS ( Plan de Corps de Rue Simplifié)  
Système d'Information Géographique  
DT / DICT  
Gestion des infrastructures TELECOM

- 53 **Dossier VI :  
Aménagement du territoire**  
Déploiement de la fibre optique  
Conseil aux collectivités  
Appuis communs et L49

- 57 **Dossier VII :  
Communication et sensibilisation**  
Les actions de communication  
Sensibilisation des jeunes publics  
Lexique

- 61 Recettes
- 62 Dépenses

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Ce document très complet vous présente les différentes activités et missions du SDEF Territoire d'énergie Finistère en 2023.

Celles-ci ne cessent d'évoluer et de s'accroître au fil des années grâce au travail coordonné entre les élus, les membres du bureau qui fixent les orientations, et le personnel qui les met en œuvre.

Le SDEF, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, joue un rôle essentiel en assurant le contrôle des concessionnaires ENEDIS pour la distribution électrique, EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et EDF-SEI pour les îles finistériennes non connectées au continent. Le SDEF joue aussi un rôle très important en tant que maître d'ouvrage pour la construction des réseaux électriques (extensions, sécurisation, renforcements de réseaux électriques, améliorations esthétiques des lignes aériennes). Ainsi, en 2023, le SDEF a commandé près de 68 millions d'euros aux entreprises prestataires pour répondre aux besoins des 269 communes Finistériennes adhérentes et de nos concitoyens .

L'année 2023 restera marquée par la tempête CIARAN qui a véritablement dévasté notre département dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023. Au cours de cette tempête, la plus dramatique depuis l'avènement des réseaux électriques, des pointes de vent de 207km/h ont été enregistrées à la pointe du Raz. Le réseau électrique a été très fortement impacté, car ce sont plus de 280 000 clients, soit près de 50% des clients, qui ont été concernés par une coupure de l'alimentation électrique sur le département du Finistère. Grâce à une mobilisation exceptionnelle des équipes d'ENEDIS et de leur sous-traitants le courant a pu être rétabli à peu près partout dans des délais raisonnables. Malheureusement un agent d'ENEDIS y a laissé sa vie et nous avons tous été très affectés par cette tragédie. Nos pensées vont à sa famille et à ses collègues et amis !

Ces événements climatiques violents de plus en plus fréquents démontrent la nécessité d'accentuer nos efforts pour sécuriser les lignes aériennes HTA/BT. C'est pourquoi un programme exceptionnel sans précédent en partenariat avec ENEDIS est en cours de discussion. Nous savons compter sur le soutien financier de l'Etat qui a déjà débloqué environ 8 M€ de crédits supplémentaires pour la sécurisation des fils nus basse tension, au profit du SDEF au titre du programme Facé intempéries en particulier.

Du côté de la comptabilité, 11 126 écritures comptables ont été enregistrées soit 5% de plus qu'en 2022, ce qui illustre bien le renforcement des activités du syndicat.

Dans le domaine de l'éclairage public également, le SDEF a accentué ses efforts

de rénovation du parc avec des programmes importants de passage en LED : ce sont plus de 23 millions d'euros investis pour les communes adhérentes contre 13 millions en 2022. L'augmentation importante de cet investissement a été rendu possible grâce notamment au programme de financement innovant « Intracting » proposé par la banque des territoires.

Le SDEF a également développé des missions liées à la transition énergétique afin de répondre aux enjeux climatiques et aux objectifs régionaux et nationaux. Ainsi, le SDEF depuis plusieurs années, a investi avec les collectivités dans la mobilité durable en déployant près de 230 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Finistère. Le syndicat a également pris part dans les énergies renouvelables en développant le photovoltaïque. En 2023, le SDEF exploitait 53 installations solaires d'une puissance totale de 2 970 kWc.

Pour soutenir et accompagner les collectivités dans cette démarche de transition énergétique, le SDEF met également ses compétences au service de l'ensemble de ses adhérents pour la collecte des certificats d'économies d'énergie, le conseil en énergie partagé, l'audit et l'expertise énergétique du patrimoine bâti des collectivités dans le cadre des programmes ACTEE successifs...

Dans le domaine du numérique, nous avons poursuivi nos actions pour le PCRS, le SIG, le déploiement de la fibre optique ou encore le Finistère Smart Connect qui a continué d'évoluer : en 2023, deux nouveaux territoires intercommunaux sont couverts par les réseaux radio bas débit LoRa : Haut Léon Communauté et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

Je tiens à remercier les délégués élus du SDEF, les Vice-présidents pour leur investissement, ainsi que l'ensemble du personnel pour son implication et son volontarisme à mettre en œuvre quotidiennement nos décisions. Je souhaite que la lecture de ce rapport vous apporte une meilleure connaissance du SDEF, qui, je le rappelle est votre syndicat dans lequel chaque commune est représentée directement ou au travers des comités territoriaux. Le SDEF est là pour vous apporter ses services et avec l'appui de ses agents, son énergie pour faire avancer vos projets, le développement territorial de chaque commune et ainsi, répondre aux évolutions nécessaires pour apporter un service public de l'énergie en évolution au service de tous les Finistériens et Finistériennes et contribuer ainsi à un rayonnement du Finistère où tout commence !

**Antoine COROLLEUR**  
Président du SDEF



# RÉTROSPECTIVE 2023

## Février

### Concarneau transfère sa compétence éclairage public au SDEF



Concarneau, troisième commune du Finistère, a transféré en février 2023 sa compétence éclairage public au SDEF. Son parc éclairage public compte 4 800 points lumineux et 138 armoires.

La commune est désormais accompagnée par le SDEF sur l'entretien et les travaux d'investissement et d'aménagement de son parc éclairage public ainsi que sur la rénovation de ses installations.

## Février

### Mise en service de la toiture photovoltaïque de l'école de Plourin



Deux centrales photovoltaïques ont été installées et mises en service. Une première sur le toit de l'école et une seconde sur le toit du préau de la commune de Plourin. Les deux installations ont une puissance cumulée de 87 kWc. Leur production annuelle représente le double de la consommation de l'école.

## Mars

### Le syndicat d'Ardèche en visite au SDEF



En mars, le Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche (SDE07) est venu en visite au SDEF.

Tout au long de la journée, nos équipes leur ont présenté nos activités et également notre projet innovant Finistère Smart Connect : des outils numériques au service de la transition énergétique.

## Mai

### Le SDEF lauréat «territoires intelligents et durables»



Le 16 mai 2023, le syndicat a été invité à Paris par La Banque des Territoires pour présenter son projet innovant : «Finistère Smart Connect».

Finistère Smart Connect fait partie des 5 premiers projets lauréats Territoires Intelligents et Durables.

## Juin

### L'école de Plomodiern gagne le concours écoloustics



La classe de CE2 et CM de l'école Florence Arthaud de Plomodiern a remporté le 1er prix du concours national écoloustics. Elle a été sélectionnée parmi les 70 classes participantes sur l'ensemble du territoire national.

Pour recevoir leur prix, les élèves ont été invités par la FNCCR et le SDEF le mercredi 28 juin à Paris.

## Juillet

### Bornes électriques : 3 superchargeurs installés dans le Finistère



En juillet 2023, le syndicat a installé 3 premiers superchargeurs. Ils permettent de charger beaucoup plus rapidement une voiture électrique. Ils sont situés à Ploudaniel, à Saint-Évarzec et à Mellac.

Ces 3 nouveaux points de charge viennent compléter les 230 bornes déjà en service sur le territoire du Finistère.

## Septembre

### Signature d'un nouveau contrat de concession gaz avec GRDF

Début septembre, Antoine Corolleur, Président du SDEF, et Véronique Bel, Directrice Clients Territoires Centre Ouest à GRDF, ont signé un nouveau contrat de concession pour la distribution publique de gaz pour 30 ans. Première en Bretagne, ce contrat établi sur la base d'un nouveau modèle, permettra aux 10 communes (Châteaulin, La Forest-Landerneau, Plouvien, Plouvorn, Rosporden, Saint-Ségal, Saint-Yvi, Tourc'h, Trégunc et Tréméven) d'être regroupées sous un seul et unique contrat dans les prochaines années.



## Octobre

### Breizh transition - 5e édition

Les 4 et 5 octobre 2023, a eu lieu la 5e édition du salon Breizh Transition au parc des expositions de Quimper.

Cet événement, dont le SDEF est partenaire, s'est déroulé sur deux jours et a permis de rassembler les acteurs publics et privés des transitions énergétiques, économiques, numériques...Ce salon a été rythmé par 18 ateliers et 7 conférences.



## Novembre

### Les rencontres nationales des projets lauréats TID et DIAT

Les 29 et 30 novembre 2023 ont eu lieu les rencontres nationales des projets lauréats TID et DIAT au chapeau rouge à Quimper.

Organisé par la banque des territoires, cet événement était l'occasion pour les premiers lauréats des appels à projets territoires intelligents et durables et démonstrateurs d'IA (dont fait partie le SDEF) de présenter leurs projets et de partager leurs retours d'expériences.



## Novembre

### La tempête Ciarán

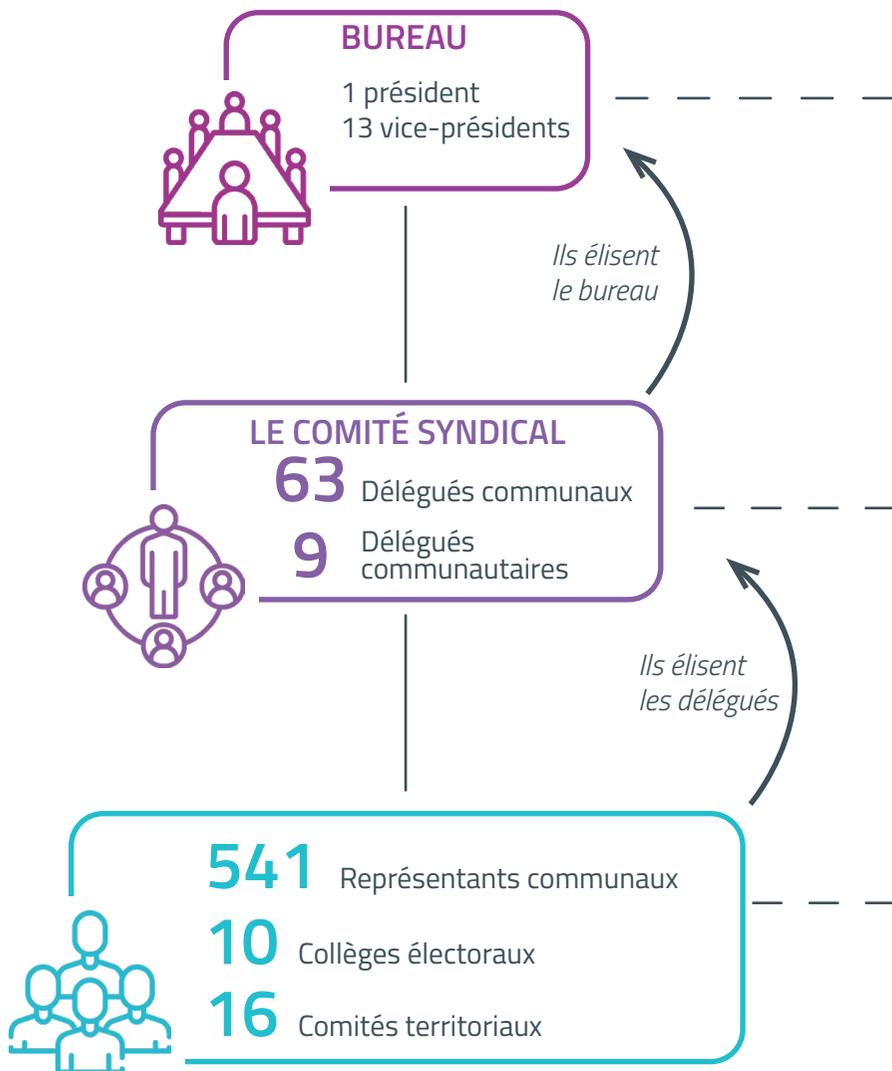
Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2023, une dépression nommée Ciarán, a été à l'origine de vents exceptionnels dans le Finistère (plus de 160km/h dans les terres et plus de 200km/h sur les côtes).

Le 02 novembre au matin, plus de 280 000 clients Finistériens privés d'électricité. La circulation sur le département est interdite. Le réseau de téléphonie mobile est également très largement touché.



# LA GOUVERNANCE

Le SDEF est administré par un comité syndical, composé de représentants élus et par un collège électoral constitué des délégués de chacune des collectivités et EPCI membres.



*Le Bureau conçoit collégalement et propose au comité les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les communes et communautés de communes adhérentes, en fonction de l'évolution des moyens financiers du SDEF.*

**Le délégué** siège au comité syndical du SDEF, il participe à l'élection du Président et des Vice-présidents, vote les budgets, fixe le mode de fonctionnement et les orientations du syndicat et suit les compétences déléguées au Bureau et au Président.

**Le représentant communal** siège au sein d'un collège électoral et d'un comité territorial, il facilite les remontées d'information pour permettre au SDEF de répondre au mieux aux besoins exprimés. Réciproquement, le délégué a aussi un rôle de représentation du syndicat auprès de sa collectivité.

*Il rend compte à son conseil municipal ou communautaire de l'activité du SDEF.*

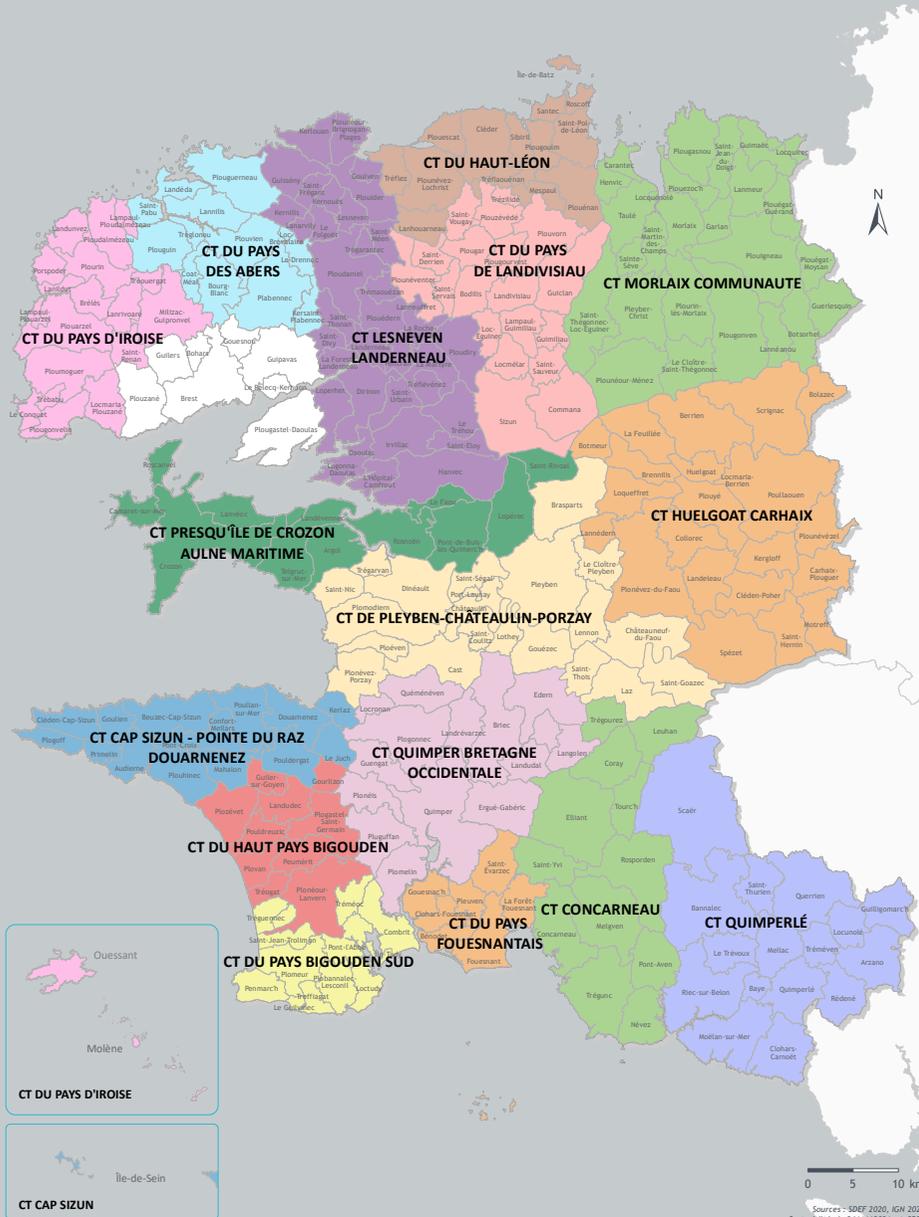
## Calendrier 2023 des comités territoriaux



Les comités territoriaux permettent de faire le point sur l'avancement des travaux et des programmes passés, ou en cours, aussi bien dans le domaine de l'électrification (extensions, renforcements, enfouissements et sécurisations), de l'éclairage public ou des communications électroniques.

22/11/2023	Pleyben Châteaulin Porzay
23/11/2023	Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
29/11/2023	Pays Bigouden Sud
11/12/2023	Pays d'Iroise
11/12/2023	Pays des Abers
25/01/2024	Lesneven Côtes des légendes - Landerneau Daoulas
26/01/2024	Concarneau
26/01/2024	Quimperlé
01/02/2024	Pays de Landivisiau
02/02/2024	Haut Léon
05/04/2024	Cap Sizun - Pointe du Raz Douarnenez
09/04/2024	Haut Pays Bigouden
09/04/2024	Pays Fouesnantais
09/04/2024	Quimper Bretagne Occidentale

## DÉCOUPAGE DES COMITÉS TERRITORIAUX



# LE BUREAU

Il est composé de 14 membres : le Président et 13 Vice-président(e)s.



**Antoine Corolleur**  
Président du SDEF



**Stéphane Le Doaré**  
1<sup>er</sup> vice-président  
Collège électoral  
du Pays Bigouden



**Hervé Herry**  
2<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral  
de Quimper



**Marie-Claire Hénaff**  
3<sup>ème</sup> vice-présidente  
Collège électoral  
de Landivisiau/Haut-Léon



**François Hamon**  
4<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral  
de Morlaix



**Pierrot Belleguic**  
5<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral  
du centre Finistère



**Jacques Rannou**  
6<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral de  
Quimperlé/Concarneau



**Roger Talarmain**  
7<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral  
d'Aber-Iroise



**Thomas Férec**  
8<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral  
de Quimper



**René Souben**  
9<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral de  
Cap-Sizun/Douarnenez



**Jean-Yves Quéré**  
10<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral de  
Landerneau/Lesneven



**Marie-Jo Toullec**  
11<sup>ème</sup> vice-présidente  
Collège électoral  
de Quimperlé/Concarneau



**Xavier Borel**  
12<sup>ème</sup> vice-président  
Collège électoral  
de Crozon/Châteaulin



**Pascal Kerboul**  
13<sup>ème</sup> vice-président  
Représentant des EPCI

# UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

64 AGENTS  
29 FEMMES  
35 HOMMES

41 ANS  
L'ÂGE MOYEN



100% 55 AGENTS

90% 2 AGENTS

80% 7 AGENTS



222 JOURS DE FORMATION  
53 AGENTS FORMÉS



38 TITULAIRES  
24 CONTRACTUELS  
1 STAGIAIRE  
1 APPRENTI

44% CATÉGORIE A (28)  
40% CATÉGORIE B (26)  
16% CATÉGORIE C (10)



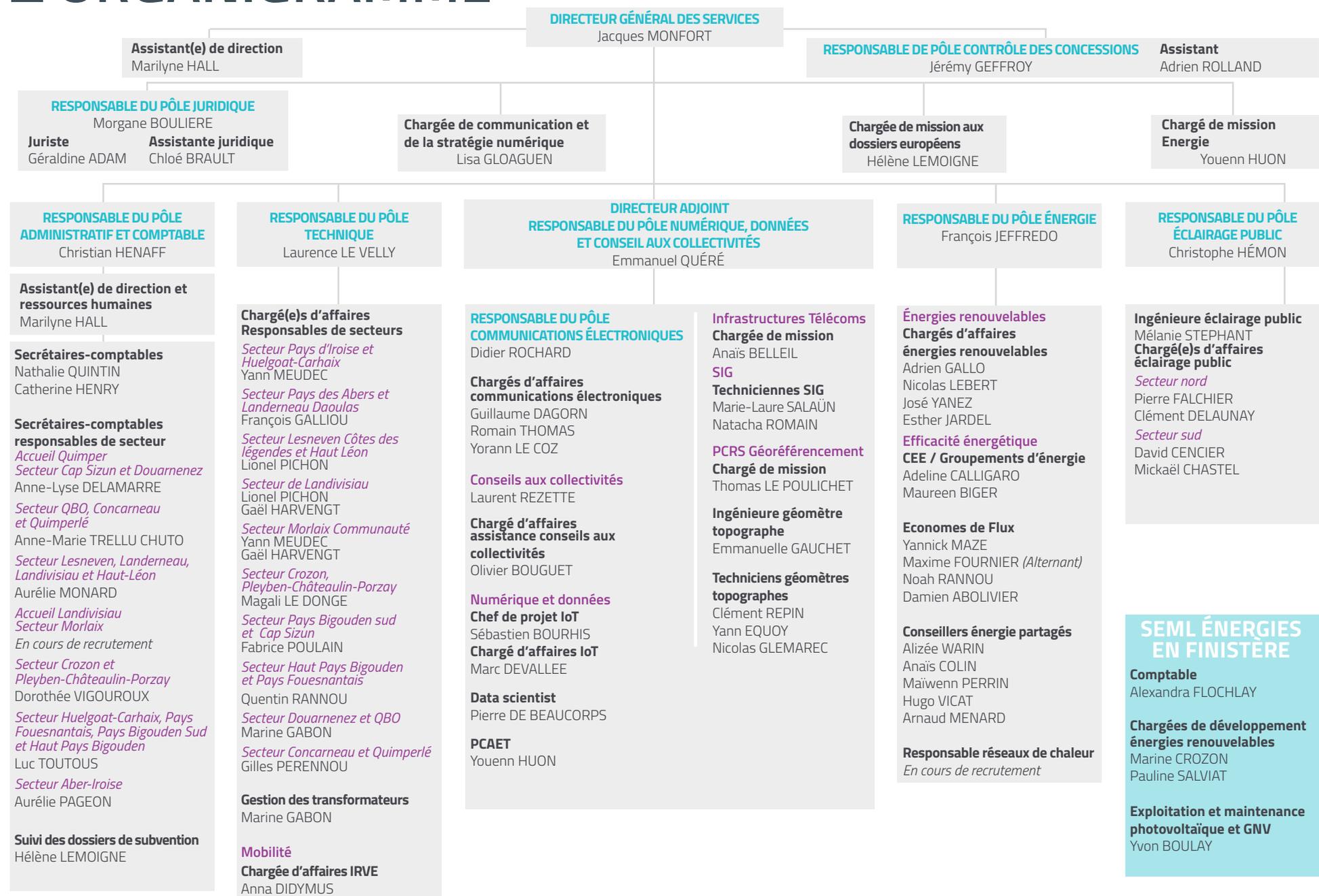
## NOUVELLES ARRIVÉES (12)



De gauche à droite :

Damien ABOLIVIER, Econome de Flux  
Maureen BIGER, Chargée d'affaires CEE / Groupements d'achat d'énergie  
Anna DIDYMUS, Chargée d'affaires IRVE  
Yann EQUOY, Technicien géomètre topographe  
Nicolas GLEMAREC, Technicien géomètre topographe  
Marilyne HALL, Assistante de direction  
Gaël HARVENGT, Chargé d'affaires électrification  
Esther JARDEL, Chargée d'affaires Énergies renouvelables  
Hélène LEMOIGNE, Chargée de mission projets européens  
François GALLIOU, Chargé d'affaires électrification  
Noah RANNOU, Econome de flux  
José YANEZ, Chargé d'affaires Énergies renouvelables

# L'ORGANIGRAMME



# OBJECTIFS RÉGIONAUX ET NATIONAUX DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

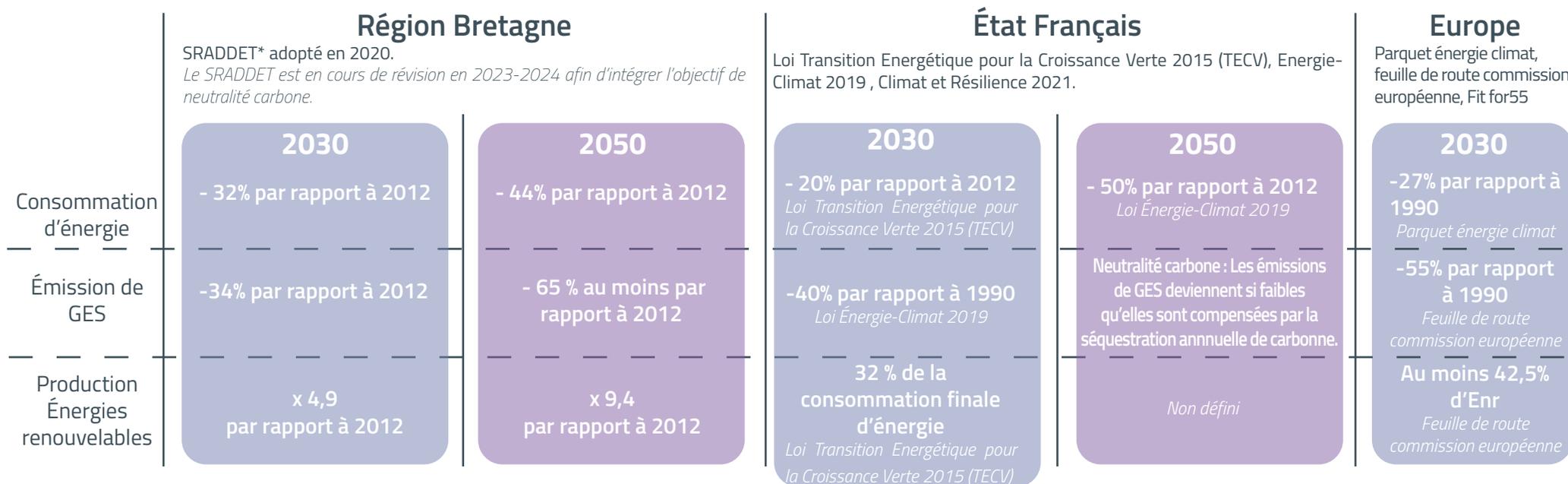
L'action locale du SDEF s'inscrit dans les objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique. Ces objectifs dessinent la trajectoire qui doit nous permettre de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le Climat de 2015.

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

## Ces objectifs de transition énergétique doivent suivre quatre axes :

	<p><b>Sobriété:</b> faire évoluer les comportements de consommation</p>		<p><b>Efficacité énergétique :</b> rénovation des bâtiments, éclairage public baisse des consommations</p>		<p>Très forte augmentation de la production d'énergies renouvelables décentralisées</p>		<p>Gaz à effet de serre : forte diminution des émissions des gaz à effet de serre</p>
---	---	---	--	---	---	---	---

## LES OBJECTIFS EN QUELQUES CHIFFRES :



\*Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

## Comité régional de l'énergie

Le 28 novembre 2023 a été créé le comité régional de l'énergie (CRE), il se réunit lors des séances plénières de la CBTE.

**Objectif fixé dans l'article 83 :** Favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie.

### Ses missions :

- Proposer au ministre de l'énergie des objectifs régionaux d'énergies renouvelables,
- Être associé à la fixation et à l'évaluation de la mise en oeuvre de ces objectifs,
- Rendre un avis annuel sur l'évolution des actions,
- Prendre part au débat sur l'énergie sur notre région.

**Objectif fixé dans l'article 83 de la loi climat et résilience du 22 août 2021 :**

- Donner un avis sur les zones d'accélération



## Zones d'accélération

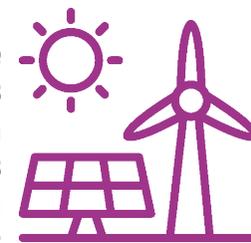
La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français et confie ainsi aux maires la responsabilité de déterminer des zones d'accélération d'ENR sur leur territoire.

### Les énergies renouvelables concernées :

l'énergie éolienne, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, énergie ambiante, marémotrice, houlomotrice, osmotique et les autres EMR, hydroélectricité, biomasse, les gaz de décharge, les gaz de stations d'épuration d'eau usées et le biogaz.

### L'objectif :

Orienter les porteurs de projets vers des zones d'accélération des ENR. Les projets proposés sur ces zones, pourraient bénéficier d'un délai d'instruction légèrement réduit, de l'ordre de 2 à 3 mois, ainsi qu'une bonification du tarif lors de la réponse aux appels d'offres de la CRE.



## Conférence Bretonne de la Transition Énergétique (CBTE)

Cette instance a été mise en place à l'initiative du Préfet de Région et de Président du Conseil régional le 19 janvier 2010. Elle se réunit deux fois par an.

Elle permet de réunir l'ensemble des acteurs de l'énergie du territoire breton (services de l'état et instances publiques, élus et représentants des collectivités territoriales, acteurs du monde économique et professionnel, organisations syndicales et patronales, société civile et associations).

### La conférence a pour vocation :

- Aborder l'ensemble des thématiques liées au domaine de l'énergie : maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement,
- Partager des constats sur la situation énergétique bretonne, appuyés à la fois sur les données de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), et sur le retour d'expérience des actions engagées et évaluées,
- Analyser les conditions pour améliorer la sécurité énergétique de la Bretagne, dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement,
- Définir des stratégies, déclinées en mesures concrètes, pouvant être portées par les différents acteurs.

**Depuis 2017**, son périmètre d'action s'est élargi en intégrant l'ensemble des sujets de transition énergétique (l'habitat, l'agriculture, la qualité de l'air, la mobilité ou encore l'adaptation au changement climatique) afin de répondre aux objectifs nationaux de l'état définis par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015.



# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



## Le saviez-vous ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le PCAET a été instauré par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, codifiée à l'article L229-26 du Code de l'environnement.

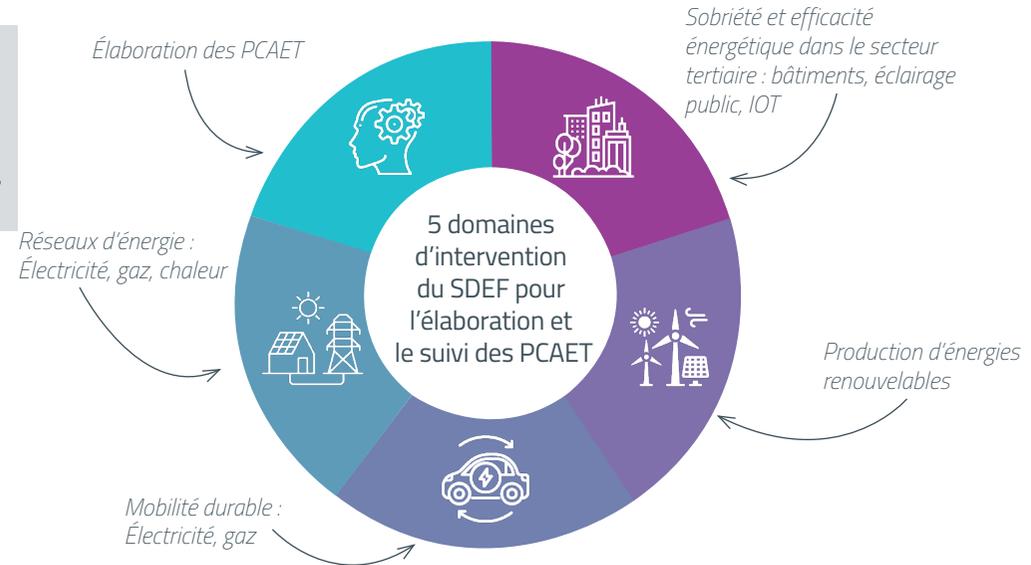
Le SDEF, en tant qu'acteur territorial engagé dans la transition énergétique, participe aux comités techniques ou de pilotage des EPCI lors de la phase d'élaboration des PCAET. Il participe aux ateliers de construction des stratégies et programmes d'actions. Il apporte alors un éclairage sur le volet énergie (consommation et EnR). Par sa vision départementale, il contribue aussi à l'échange d'expérience entre les EPCI.

Avancement en 2023	EPCI
Démarrage	Haut-Léon Communauté - Pays de Landivisiau
Élaboration - stratégie	Morlaix Communauté - Pays de Landerneau-Daoulas - Quimper Bretagne Occidentale
Élaboration - programme d'actions	Pays Bigouden Sud
Consultation état - région	Pays Fouesnantais - Pleyben Châteaulin Porzay - Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime
Mise en oeuvre	Concarneau Cornouaille Agglomération - Quimperlé Communauté - Lesneven Côte des Légendes - Pays des Abers - Pays d'Iroise
Non obligé PCAET volontaire	Cap sizon Pointe du Raz - Douarnenez Communauté
Non obligé	Haute Cornouaille - Haut-Pays-Bigouden - Monts d'Arrée Communauté - Poher Communauté - Ile de Sein - Ouessant

Le SDEF propose aux EPCI de s'inscrire dans les programmes d'actions des PCAET, en tant que porteur de projet, dans ses domaines de compétences :

- Réseaux d'énergie : électricité, gaz, chaleur
- Production d'énergie renouvelable
- Sobriété et efficacité énergétique dans le secteur tertiaire : bâtiments, éclairage public, IOT
- Mobilité durable : électrique, gaz

Il définit des objectifs chiffrés, des moyens d'actions et des indicateurs de réalisation et de résultats. Il rend compte annuellement auprès des EPCI de l'avancement des actions inscrites et de l'atteinte des objectifs.



## Assistance à maîtrise d'ouvrage des EPCI

En application de l'article L 2224-37-1 du CGCT, le SDEF, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a mis en place la « Commission Consultative Paritaire » (CCP) pour la Transition Énergétique. Dès lors, il peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial.

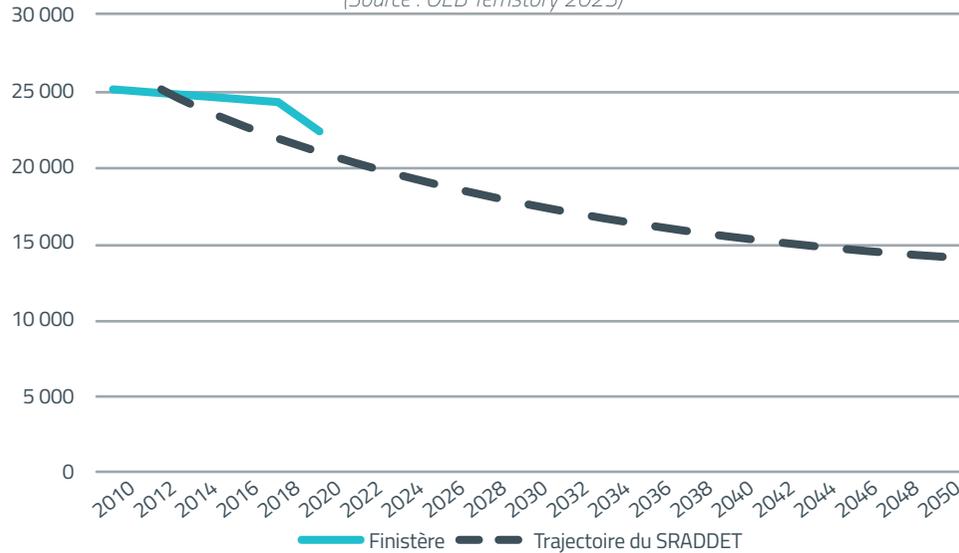
Ainsi, le SDEF accompagne la CC du Pays Bigouden Sud dans l'élaboration de son PCAET, par convention, et :

- a diligenté un marché de prestations intellectuelles ;
- participe aux phases de sensibilisation des différents acteurs concernés par la démarche PCAET : élus, agents de collectivités, citoyens... ;
- peut coordonner le dispositif de pilotage avec les partenaires (Etat, Région, ADEME) ;
- accompagne la CCPBS, en collaboration avec le prestataire retenu, dans chaque phase de réalisation et de mise en œuvre du PCAET ainsi que dans la définition et la rédaction de son plan d'action ;
- appuiera la CCPBS, après l'adoption du projet de PCAET, dans le recueil et le traitement des avis de l'Etat, de la Région et de l'Autorité Environnementale, ainsi que la consultation du public, en vue de l'approbation finale du PCAET.

# SUIVI DES OBJECTIFS

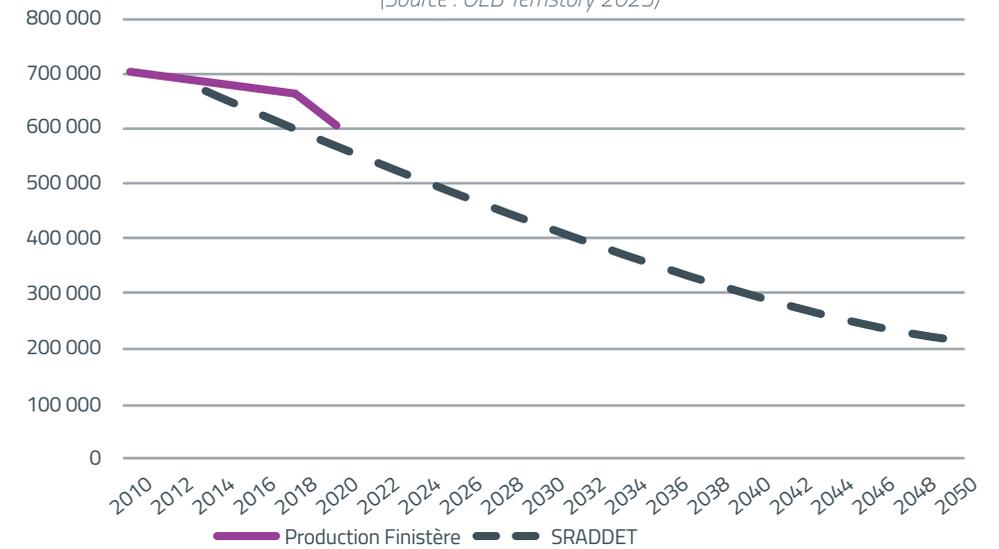
Consommation d'énergie finale dans le Finistère 2010 - 2020  
Trajectoire inscrite au SRADET 2012 - 2050 (GWh)

(Source : OEB Terristory 2023)



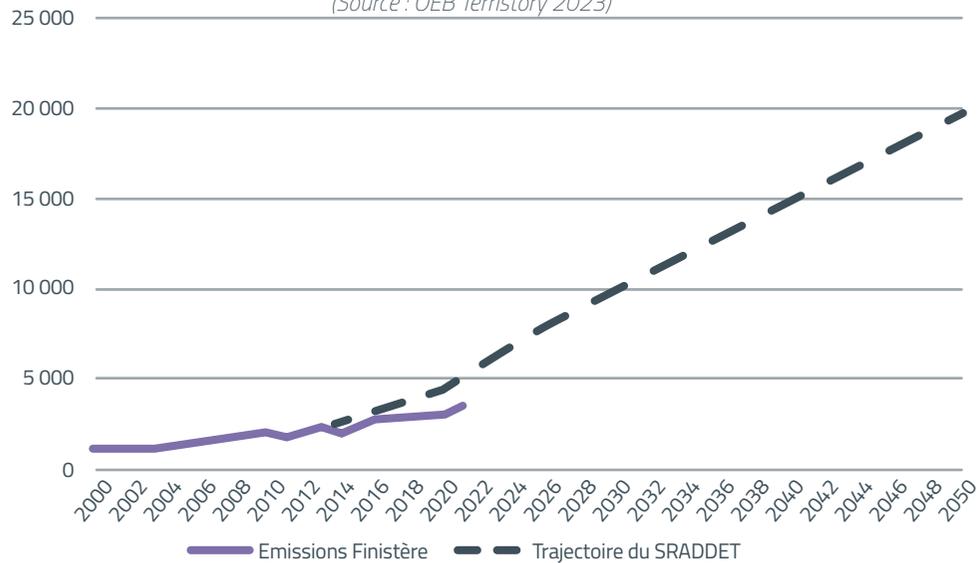
Emissions de gaz à effet de serre dans le département du Finistère 2010 - 2020  
Et trajectoire SRADET 2012 - 2050 (TqCO2)

(Source : OEB Terristory 2023)

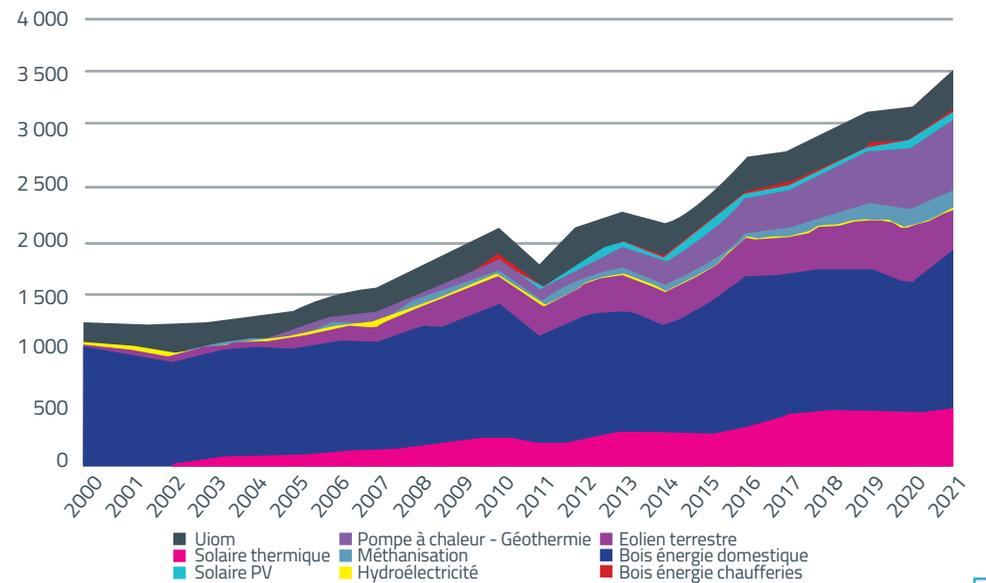


Production EnR dans le Finistère 2000 - 2021  
Projection des objectifs du SRADET pour 2021 - 2050 (en GWh)

(Source : OEB Terristory 2023)



Evolution de la production d'énergies renouvelables et de récupération, dans le Finistère par filière 2000 - 2021 (GWh)



# COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 16 juin 2023



## Le saviez-vous ?

Cette commission a été instituée par la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015. Elle est composée, à parité, de délégués des EPCI et du SDEF et doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

À l'ordre du jour de la réunion 2023 de la CCPTTE figurait la discussion sur le schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Les EPCI sont, en effet, directement concernés par ces aménagements, en tant qu'autorités organisatrices de la mobilité.

Le schéma directeur doit prévoir les déploiements de futures IRVE aux horizons 2025, 2030 et 2035, en articulant l'offre publique et privée.

La concertation a eu lieu tout au long de l'élaboration du schéma : formations sur la mobilité électrique auprès des élus et agents des EPCI, ateliers de concertation avec les EPCI sur l'évaluation des besoins.

Le résultat de cette concertation était présenté aux élus de la CCPTTE :

- Les objectifs chiffrés, à l'échelle du SDEF et déclinés dans chacun des EPCI ;
- Les principes de programmation : segments de besoins, surfréquentation des zones touristiques, anticipation des obligations réglementaires d'équipement et de pré-équipement des parkings, ...;
- Principe de gouvernance : comité des partenaires annuels associant les EPCI, le SDEF et les acteurs publics de la recharge.

Les échanges entre les membres ont porté sur :

Le SDIRVE a-t-il une valeur prescriptive ?

- Le SDIRVE est un document d'orientation. Une fois validé, il sera présenté aux EPCI afin qu'ils l'incluent dans leurs stratégies de mobilité.

Les hypothèses d'évaluation des besoins ne semblent pas prendre en compte l'évolution attendue des parts modales, avec la baisse des déplacements en voiture individuelle ?

- Le SDIRVE s'est appuyé sur les tendances constatées aujourd'hui. Au fur et à mesure que les stratégies locales de mobilités, portées par les EPCI, seront définies et auront un impact sur la place de la voiture individuelle, le SDIRVE évoluera.

L'offre publique comme privée actuelle ne semble pas répondre au besoin massif de recharge résidentielle pour les habitants de logements collectifs ou de maisons sans solution de charge domestique.

Le projet de SDIRVE a reçu un avis favorable en comité syndical le 15 décembre 2023.

Déstiné à programmer les déploiements de nouvelles bornes ouvertes au public, qu'elles soient de maîtrise d'ouvrage publique ou privée. Il prévoit, pour le périmètre du SDEF :

- 571 bornes à l'échéance 2025;
- 869 bornes à l'échéance 2030;
- 1 406 bornes à l'échéance 2035.

Contre moins de 400 en 2023.

Cette stratégie territoriale doit coordonner l'investissement public et privé. Chaque année les EPCI seront concertés sur le programme. Une charte d'engagement sera proposée aux aménageurs privés. La part d'investissement public porté par le SDEF est estimée à 50% des objectifs pendant les premières années. Le volume d'investissement du SDEF est estimé à 9,2M€ d'ici 2030, dans un programme pluriannuel d'investissement.

# ASSURER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DU SYNDICAT

Le pôle juridique du SDEF est composé de 3 juristes.

## 4 DOMAINES D'INTERVENTION

### LES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

En tant que syndicat mixte, le SDEF est soumis au nouveau Code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019. Il doit donc respecter les principes fondamentaux de la commande publique qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Le pôle juridique établit l'ensemble des marchés publics et délégations de service public. Il assure la rédaction des pièces (en lien avec les autres pôles en ce qui concerne les pièces techniques), la passation des marchés (publicité, analyse, participation aux commissions d'appels d'offres...) et leur notification.

Par ailleurs, il met à disposition ses services (de rédaction et passation de marchés) auprès des membres qui le demandent.

### LES DOSSIERS PRÉCONTENTIEUX ET CONTENTIEUX

Le pôle juridique est en charge de la gestion des dossiers précontentieux et contentieux. En effet, il se charge d'apporter dans les meilleurs délais, une réponse aux réclamations des particuliers

qui rencontreraient des difficultés suite aux interventions du SDEF.

### LA VEILLE ET LE CONSEIL JURIDIQUE

Une mission essentielle du pôle juridique est d'être attentif aux évolutions législatives et réglementaires qui peuvent intervenir dans ses domaines de compétences et d'en informer les agents ou les membres du SDEF.

Le pôle juridique prodigue également des conseils juridiques aux agents du SDEF mais également aux collectivités qui en font la demande. Pour cela, le service se forme régulièrement pour être toujours à jour des nouvelles réglementations afin que sa pratique soit toujours efficiente.

### LES SEM ET SOCIÉTÉS DE PROJET

Le pôle juridique est également de plus en plus sollicité concernant des projets qui sont rattachés à la SEM Energies en Finistère : création de filiales, rédaction de statuts et pactes d'actionnaires, réponse à des appels à projets, etc...

Ces domaines d'intervention ne sont pas exhaustifs. Les missions du pôle juridique s'adaptent aux évolutions des domaines de compétence du SDEF et de la structure.



## QUELQUES CHIFFRES ...

Pour le SDEF

- **43 MARCHÉS PUBLICS CONCLUS**

10 de services (13 en 2022)

2 de fournitures (12 en 2022)

31 de travaux (16 en 2022)

- **NOMBRE DE PROCÉDURES :**

5 appels d'offres ouverts (9 en 2022)

5 procédures adaptées < 90 000€HT  
(4 en 2022)

27 procédures adaptées > 90 000€HT  
(9 en 2022)

3 marchés subséquents (13 en 2022)

2 procédures simplifiées < 40 000€HT



# LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU SYNDICAT

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'équipe du pôle administratif et comptable (12 agents) réalise l'ensemble des mouvements financiers du SDEF. Aussi bien pour ses besoins de fonctionnement (64 agents sur deux sites Quimper et Landivisiau), que pour ses investissements réalisés sur les 269 communes et 9 EPCI adhérents au SDEF.

## 11 126 ÉCRITURES COMPTABLES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à plus de 10 millions d'euros en 2023 représentant plus de 1 865 mandats. Les dépenses d'investissement ont atteint plus de 100 millions y compris les restes à réaliser, soit plus de 4 414 mandats.

Pour financer ces dépenses, il faut bien entendu des ressources. Pour le fonctionnement, 660 titres ont été ordonnancés pour un volume de 28 millions d'euros. Ces recettes sont essentiellement la TCCFE, les participations pour l'éclairage public, mais également les subventions qui financent les agents dédiés aux projets comme par exemple les programmes ACTEE. En investissement, le pôle a enregistré 85 millions d'euros de recettes, y compris les restes à réaliser, soit 2 172 titres émis. Ces recettes sont essentiellement les subventions et les fonds de concours.



À cela il faut ajouter les quatre budgets annexes : production d'énergie, gaz, IRVE et communications électroniques. Les dépenses cumulées de ces budgets annexes s'élèvent à 5 245 000 euros et génèrent 1 697 mandats. Les recettes, quant à elles, se montent à 7 748 000 euros et comptabilisent 318 titres.

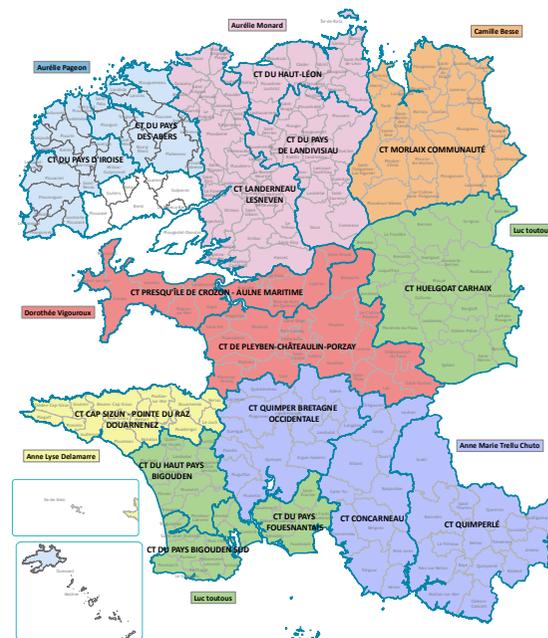
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCRITURES COMPTABLES



## LES ENVELOPPES FINANCIÈRES

Une très grande majorité des mouvements comptables sont déclinés en seize enveloppes financières se rapportant aux comités territoriaux. Ce travail est réalisé en collaboration avec les chargés d'affaires et permet aux secrétaires comptables d'assurer un suivi détaillé des dépenses et recettes se rapportant aux communes de leur secteur géographique.

## RÉPARTITION DES SECRÉTAIRES-COMPTABLES



## QUELQUES CHIFFRES ...

- 11 126 ÉCRITURES COMPTABLES  
+5,10% PAR RAPPORT À 2022
- 64 MILLIONS € DE DÉPENSES
- 56 MILLIONS € DE RECETTES

# Dossier I

## Contrôle de concession

- | Concession électrique
- | Concession gaz

### Quelques chiffres en bref ...

En électricité :



26 764 km  
de réseau



477 643  
points de  
livraison



6 524  
installations  
de production



483 GWh  
Production EnR  
*Soit 10,5% de la consommation sur le territoire de la concession continentale*

En gaz :



410 GWh  
d'énergie  
acheminée



# CONCESSION ÉLECTRIQUE



## QUELQUES CHIFFRES

31/12/2022

- 266 communes
- 35 postes sources sur la concession
- 40 postes sources alimentant la concession
- 11 828 km de réseau Haute Tension (HTA)
- 15 930 postes de transformation HTA - BT
- 14 936 km de réseau Basse Tension (BT)
- 477 643 clients consommateurs
- 317 306 clients aux tarifs réglementés de vente
- 6 524 installations de production

### Qualité de la desserte électrique

#### La tenue de tension vue par les clients BT

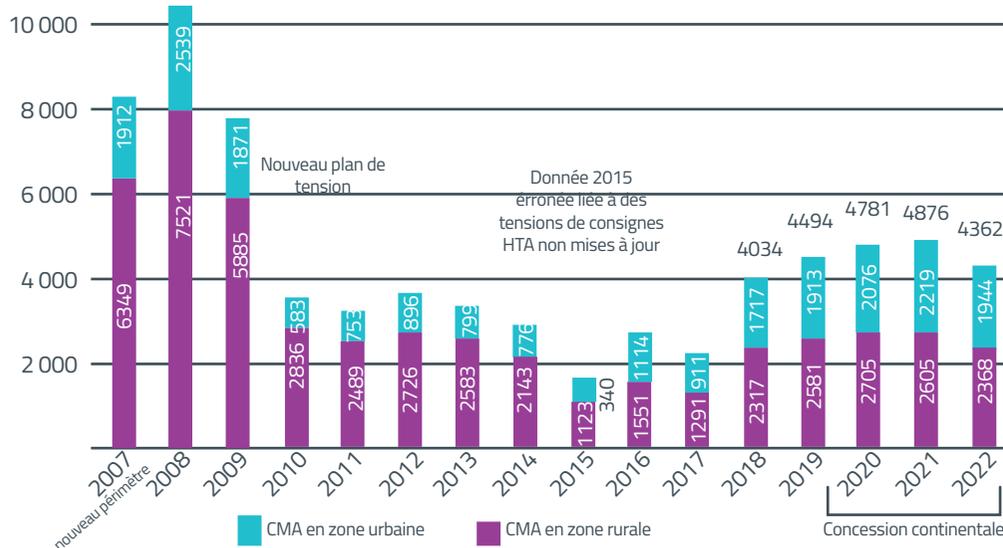
Par application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 et l'arrêté du 18 février 2010, les clients situés hors de la plage de tension admissible de +/- 10% de la tension nominale de 230V sont qualifiés « Clients mal alimentés » selon un modèle statistique d'estimation de charge électrique. Après une croissance du nombre de CMA entre 2018 et 2021, il est observé une baisse en 2022.

#### La tenue de tension selon le décret qualité

En vertu du décret qualité (décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 codifié depuis dans le code de l'Énergie) et de ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), le seuil des 3% de CMA (BT + HTA) à l'échelle d'un département constitue le pourcentage au-dessous duquel la tenue de tension est jugée de qualité.

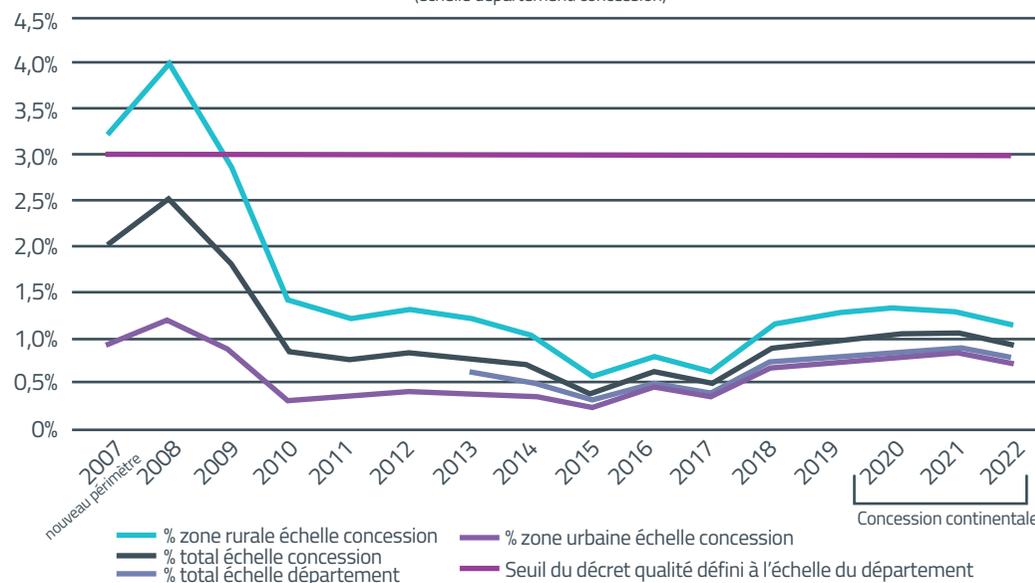
#### Nombre théorique de clients mal alimentés BT estimé à partir du modèle informatique d'Enedis

(échelle comparaison ancienne concession SDEF et nouvelle concession continentale)



#### % clients mal alimentés du point de vue de la tenue de tension

(échelle département/concession)



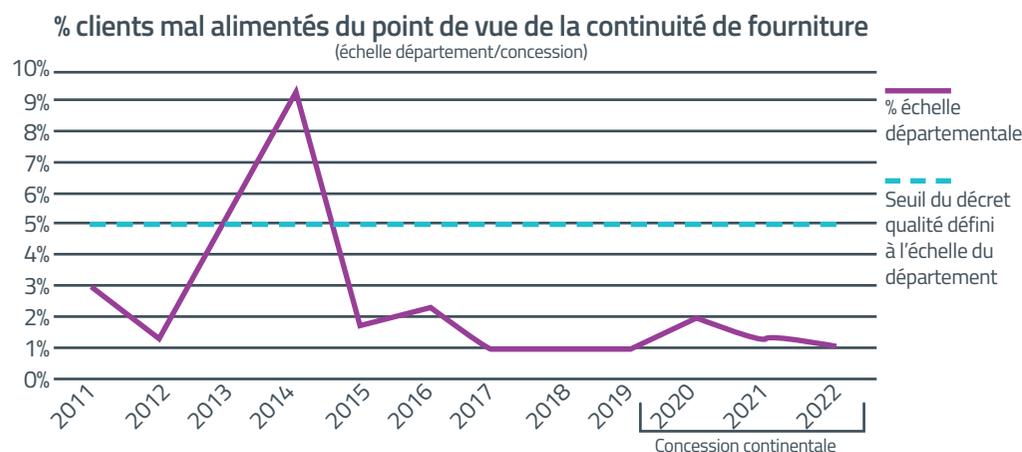
Avec un taux de clients mal alimentés de 0.7% soit inférieur au seuil du décret Qualité de 3%, la qualité de la tenue de tension est jugée de qualité sur le département du Finistère.

## Continuité de Fourniture

### La continuité de fourniture selon le décret qualité

Selon le décret qualité (n°2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifiés par l'arrêté du 18 février 2010), un client est considéré, en matière de continuité de fourniture, comme mal alimenté s'il subit dans une année :

- plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes)
- ou
- plus de 35 coupures brèves (de 1 seconde à 3 minutes)
- ou
- une durée de coupure cumulée de plus de 13 heures.



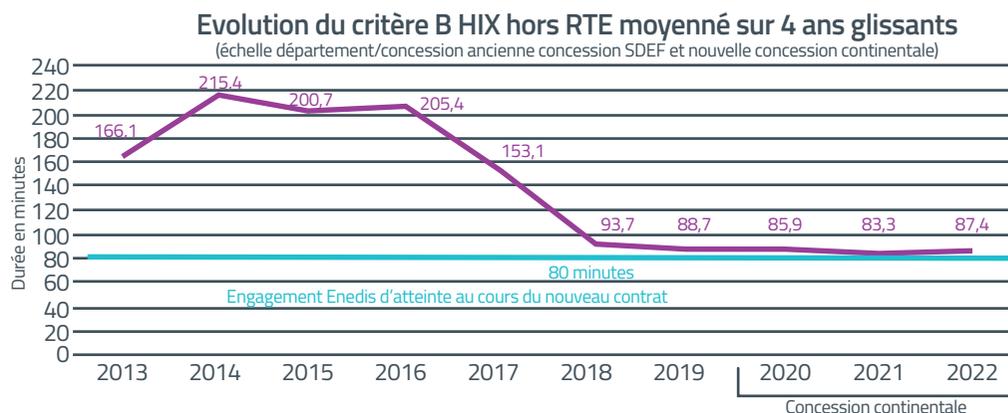
Il apparaît ainsi que le décret qualité, vu sous l'angle de la continuité de fourniture, a été respecté en Finistère chaque année depuis 2011, à l'exception des exercices 2013 et 2014 (succession de tempêtes sur la période hivernale).

Le niveau global de continuité du décret qualité est considéré comme non respecté si le pourcentage de clients mal alimentés à l'échelle du département dépasse 5%.

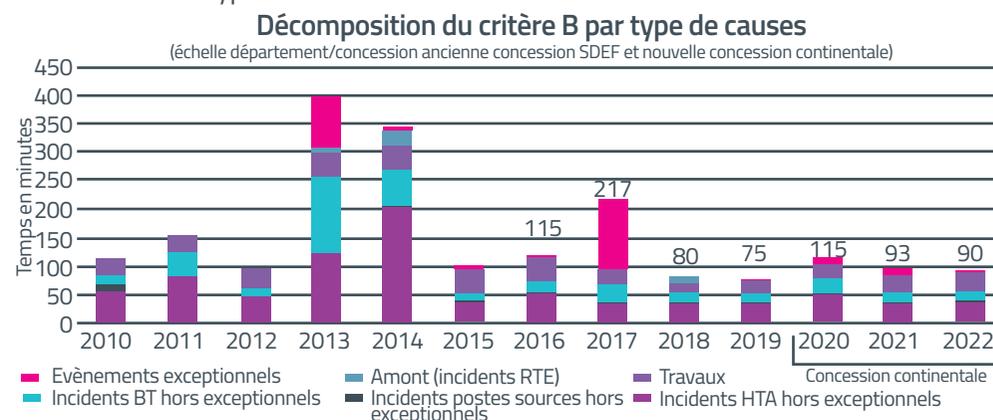
### Le Critère B : temps moyen de coupure par usager

Le critère B constitue le critère de performance le plus communément utilisé pour évaluer la continuité de fourniture. Il mesure la durée moyenne de coupure perçue par an par un client basse tension, quelle que soit la cause des coupures. Le critère B HIX hors RTE correspond au critère B auquel on retranche les coupures en lien avec des événements exceptionnels et ceux

ayant pour cause des infrastructures relevant du réseau de transport (RTE). Il est pris en référence dans le SDI du contrat de concession. L'objectif convenu et partagé entre le SDEF et ENEDIS est de parvenir, au cours du contrat, à un critère B HIX hors RTE moyenné sur 4 ans glissants inférieur à 80 minutes.



Depuis 2018 et la fin du PEIM, il faut observer une stagnation du critère B HIX hors RTE. Pour comprendre l'origine de cette stabilité, il faut analyser le critère B en fonction du type de cause.



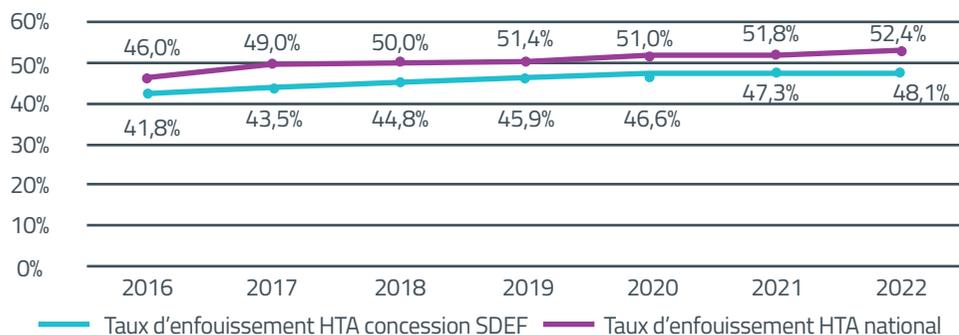
La part du critère B travaux est importante et stable. Elle résulte de la dynamique de travaux en vue de l'amélioration de la qualité de desserte.

La part du critère B incidents BT hors exceptionnels est stable depuis 2015 et évolue en fonction de la nature des événements climatiques.

La part du critère B incidents HTA hors exceptionnels se stabilise depuis 2015 sous l'effet du PEIM. Toutefois, un effet plateau est observé. Pour le SDEF, il convient d'analyser les caractéristiques du réseau HTA pour envisager des perspectives d'amélioration durables du critère B.

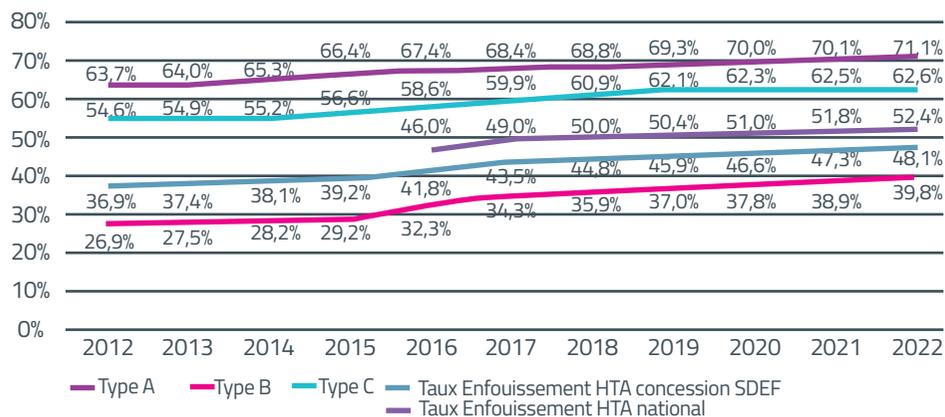
## Le réseau HTA

### Taux d'enfouissement réseau HTA 2016-2022



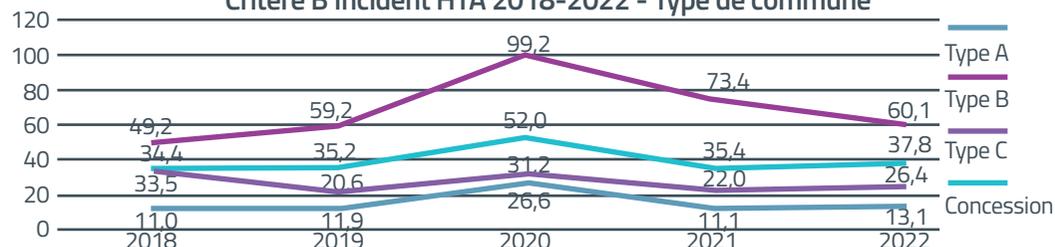
Malgré la situation géographique du Finistère et son exposition particulière aux aléas climatiques, le taux d'enfouissement du réseau HTA est seulement de 48.1% alors que le taux national est de 52.4%. Dans les faits, pour désensibiliser notablement le réseau aux aléas climatiques, Enedis doit donc poursuivre sa politique d'enfouissement HTA, en association avec d'autres mesures (OMT, élagage/abattage renforcé...). Parmi les 6 150km de réseau HTA aérien Nu, 1 450km étaient identifiés en 2018 « Plan Aléas Climatiques – PAC » (1 100km en risque vent, 430km en risque bois, 10km en risque faible section). La cadence de renouvellement du réseau HTA moyennée sur ces 5 dernières années de 98km/an ne permet pas d'envisager un traitement des réseaux identifiés PAC à moyen terme, n'y d'obtenir un taux d'enfouissement du réseau HTA similaire au taux national.

### Taux d'enfouissement HTA 2012-2022



Bien que la progression du taux d'enfouissement HTA sur les communes rurales soit la plus importante sur la période 2012 – 2022, il reste inférieur au taux de la concession. De plus, cet accroissement du linéaire enfoui en zone rurale ne permet pas d'améliorer le critère B Incident HTA comme le démontre le graphique ci-dessous.

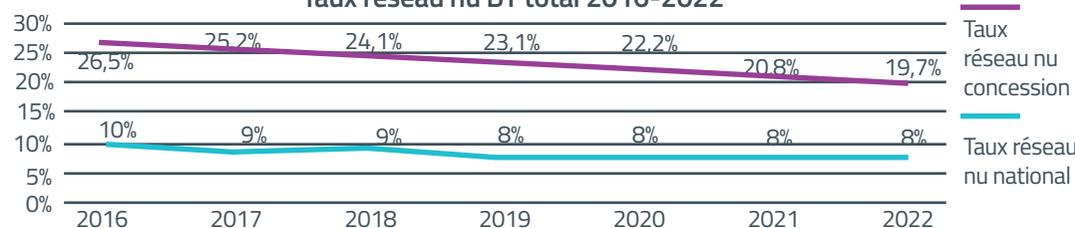
### Critère B Incident HTA 2018-2022 - Type de commune



Le critère B Incident HTA en commune rurale est 2 à 3 fois plus important que celui en commune urbaine (type A et C). L'amélioration de la qualité de fourniture électrique sur la concession passe notamment par une accentuation de l'enfouissement HTA sur les communes rurales.

## Le réseau BT

### Taux réseau nu BT total 2016-2022



À fin 2022, il reste encore 2 953km de réseau BT Nu sur la concession (1 948km en zone rurale et 1 005km de zone urbaine). Malgré la baisse significative du taux de fil nu sur la concession, il reste 2.5 fois plus élevé que le taux national. Les fils nus sont plus incidentogènes du fait de leur caractère non isolé, et de leur vétusté, en lien avec l'âge moyen de 56 ans. C'est la raison pour laquelle leur éradication totale sur la durée du nouveau contrat continental (à savoir au plus tard à l'horizon 2050) a été clairement affichée comme objectif commun Enedis/SDEF (au titre de leur MOA respective) dans le SDI et déclinée dans les PPI successifs. La cadence de suppression des fils nus sur la concession, moyennée sur la décennie écoulée de 155km/an est en phase avec l'objectif du SDI, notamment grâce à la dynamique de travaux du SDEF. Pour la partie relevant de la MOA d'ENEDIS, à l'issue du premier PPI, il apparaît nécessaire de renforcer la dynamique d'investissement sur cette finalité.

## L'élagage

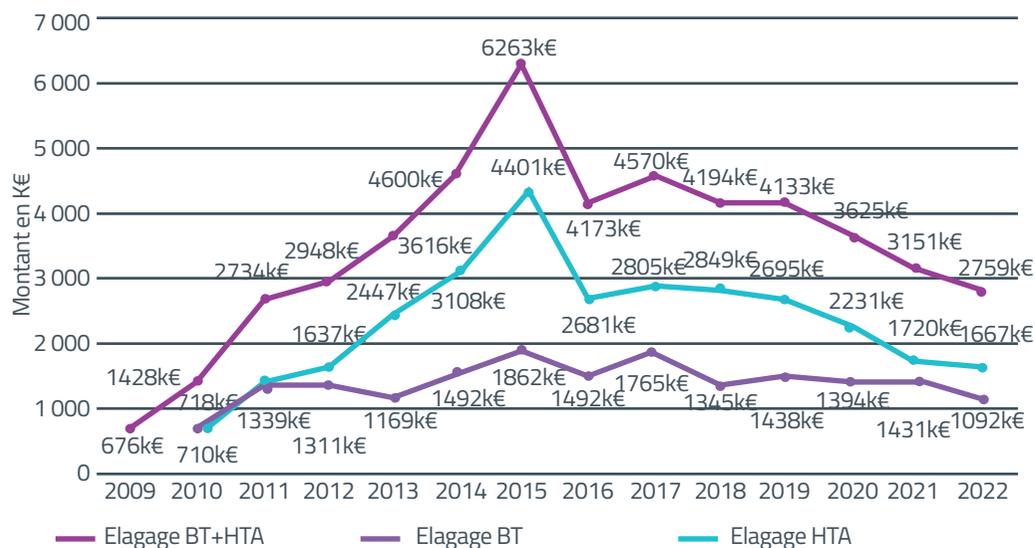
Enedis, bien qu'exploitant des réseaux BT et HTA, ne supporte pas systématiquement la charge de l'élagage. Dans les faits, il existe un partage des responsabilités entre le gestionnaire du réseau et le propriétaire de la parcelle d'implantation.

Localisation arbre	Localisation ligne électrique	Charge d'élagage
Public	Public	ENEDIS
Privé*	Privé	ENEDIS
Privé	Public	Propriétaire de la parcelle

\*sous réserve d'antériorité de la plantation de l'arbre par rapport à la ligne.

### Montants consacrés annuellement à l'élagage/abattage en k€

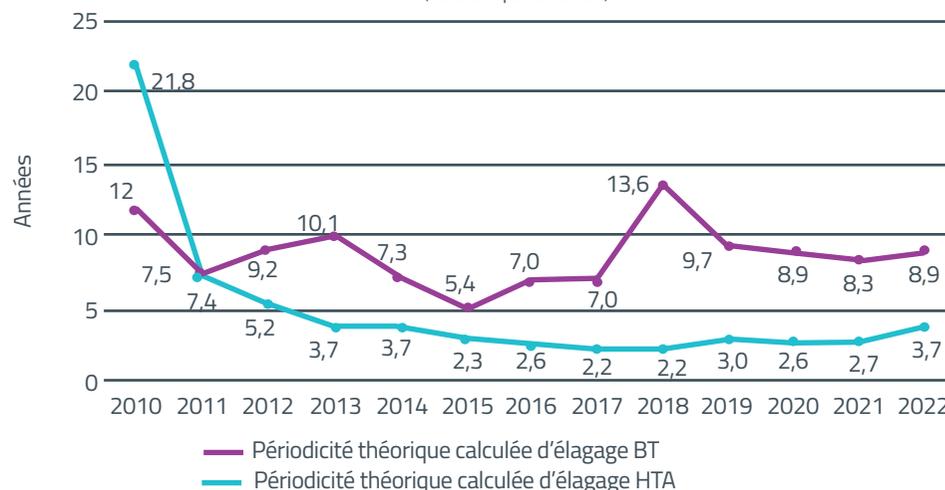
(échelle départementale)



Depuis 2015, les montants consacrés par ENEDIS à l'élagage et l'abattage ne cessent de diminuer. Ceci s'explique par une baisse du linéaire HTA élagué (à mettre en perspective par rapport à la progression de l'enfouissement du réseau HTA) et surtout par une baisse du nombre d'arbres abattus. Cependant, le maintien du linéaire BT élagué chaque année ne permet pas d'atteindre les objectifs de périodicité d'élagage définis lors du PEIM (3 ans pour la HTA et 6 ans pour la BT).

### Périodicité théorique d'élagage des réseaux aériens

(échelle départementale)



À fin 2022, se sont plus de 90 communes (1/3 des communes de la concession) qui n'ont pas bénéficié d'élagage du réseau BT depuis plus de 6 ans. Ceci constitue un axe d'amélioration de la qualité de desserte compte tenu de la proportion importante du taux de coupures longues BT sur incidents BT ayant pour origine un défaut d'élagage.



### QUELQUES CHIFFRES

Concession Zone Non Interconnectée

31/12/2022

- 3 communes - 3 unités de production
- 45 postes de transformation HTA-BT
- 32km de réseau Haute Tension (HTA), 100% souterrain
- 55km de réseau Basse Tension (BT), 95% souterrain, 3% torsadé façade, 2% aérien nu
- 1 823 clients consommateurs
- 1 719 clients aux tarifs réglementés de vente
- 21 installations de production
- 0 Clients mal alimentés
- 0% de clients mal alimentés du point de vue de qualité de la tenue de tension
- 0% de clients mal alimentés du point de vue de la continuité de fourniture.
- Critère B 2022 : 25 minutes

# CONCESSION GAZ

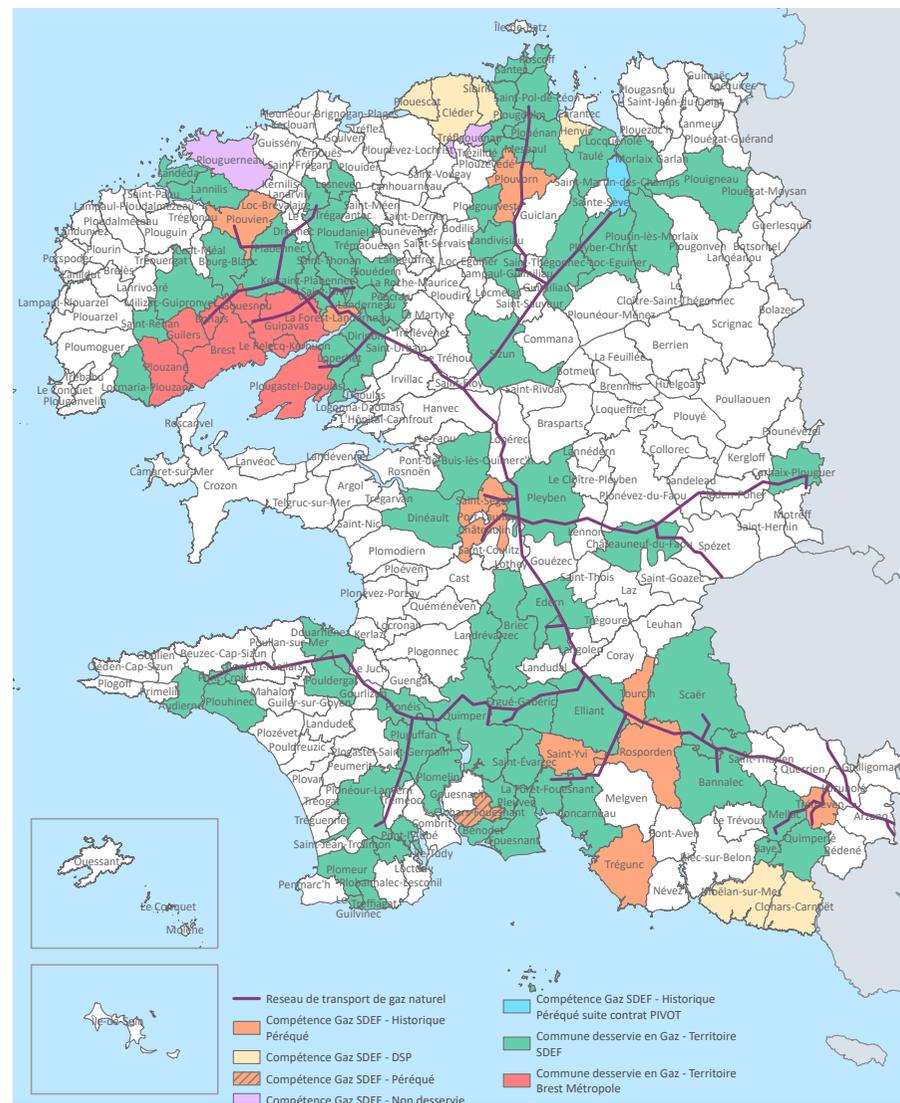
## Une compétence optionnelle

Le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles (articles 2.2.1 et 4.1 de ses statuts), d'exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz.

Fin 2023, le SDEF possède la compétence gaz sur 20 communes dont 18 sont desservies en gaz. Ci-dessous la répartition de chaque commune par type de contrat.

Communes ayant transféré la compétence gaz au SDEF	Type de contrat de concession gaz
Châteaulin	historique
Cléder	type DSP non péréqué
Clohars-Carnoët	type DSP non péréqué
Clohars-Fouesnant	historique
La Forest-Landerneau	historique
Henvic	type DSP non péréqué
Moëlan-sur-Mer	type DSP non péréqué
Plouescat	type DSP non péréqué
Plouguerneau	pas de contrat à date
Plouvien	historique
Plouvorn	historique
Rosporden	historique
Saint-Martin-des-Champs	historique
Saint-Ségal	historique
Saint-Yvi	historique
Sibiril	type DSP non péréqué
Tourc'h	historique
Tréflaouenan	pas de contrat à date
Trégunc	historique
Treméven	historique

## COMMUNES DESSERVIES EN GAZ NATUREL



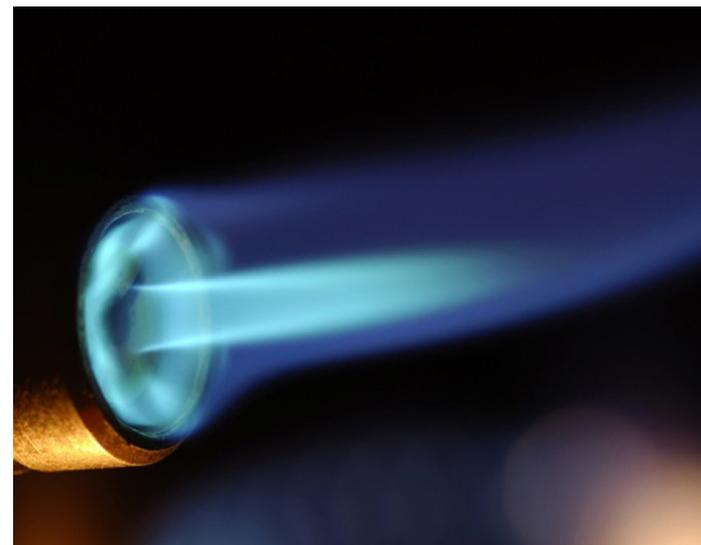
## Renouvellement du contrat de concession

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession de la ville de Chateaulin. Ceci fait suite à 12 mois de négociation avec le concessionnaire GRDF. Ce nouveau contrat dénommé « Contrat SDEF », s'appuyant sur l'accord-cadre intervenu entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF, a été signé le 21/07/2023.

Outre le fait de renouveler le contrat de concession pour le territoire de la ville de Châteaulin, le « Contrat SDEF » intègre une disposition « PIVOT » permettant de rattacher les autres contrats de type historique du SDEF et ainsi piloter un ensemble de contrat avec les dispositions du « Contrat SDEF ». Le « Contrat SDEF » permet un élargissement du périmètre de la concession, par avenant, après transfert de compétence gaz par les communes adhérentes au SDEF.

## Transfert de compétence Gaz de la ville de Saint-Martin-des-Champs :

Suite à l'entrée en vigueur du « contrat SDEF », en septembre 2023, les élus de la ville de Saint-Martin-des-Champs ont souhaité étudier les conditions de transfert de la compétence gaz au SDEF. Après des échanges constructifs avec le SDEF, la ville de Saint-Martin-des-Champs a décidé de transférer sa compétence Gaz au SDEF à compter du 1er décembre 2023. Ainsi, le territoire de Saint-Martin-des-Champs bénéficie des dispositions du « contrat SDEF ».



## QUELQUES CHIFFRES DE 2023

- 281km de réseau
  - Dont 1.7km de réseau basse pression et 279.3km de réseau moyenne pression*
- 5 424 clients
- 4 10 GWh d'énergie acheminée
- 8.8 GWh de Gaz Vert injectés sur le réseau depuis le territoire couvert par le SDEF
- 99% des compteurs communicants « Gazpar » déployés.



## Contrôle des concessions gaz

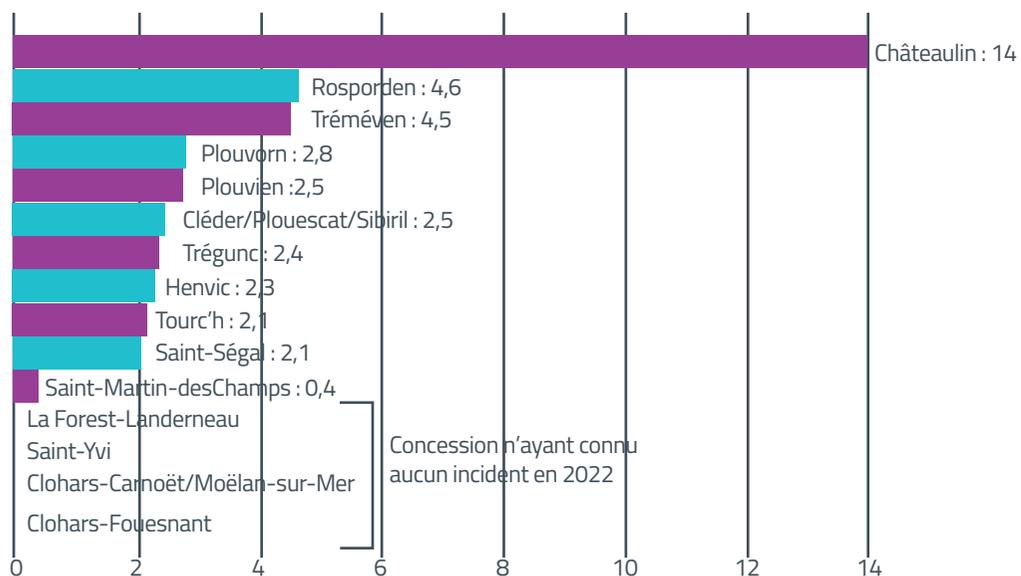
Pour effectuer ce contrôle obligatoire, le SDEF dispose d'une forte expertise en la matière au travers d'agents spécialisés dans les distributions qu'elles soient d'électricité ou de gaz, et aux compétences à la fois techniques, juridiques et financières.

Le syndicat réalise notamment un contrôle des redevances de concession partie fonctionnement dites R1, mais également, dans l'intérêt des communes qui en sont directement bénéficiaires, des redevances d'occupation du domaine public (RODP et ROPDP).

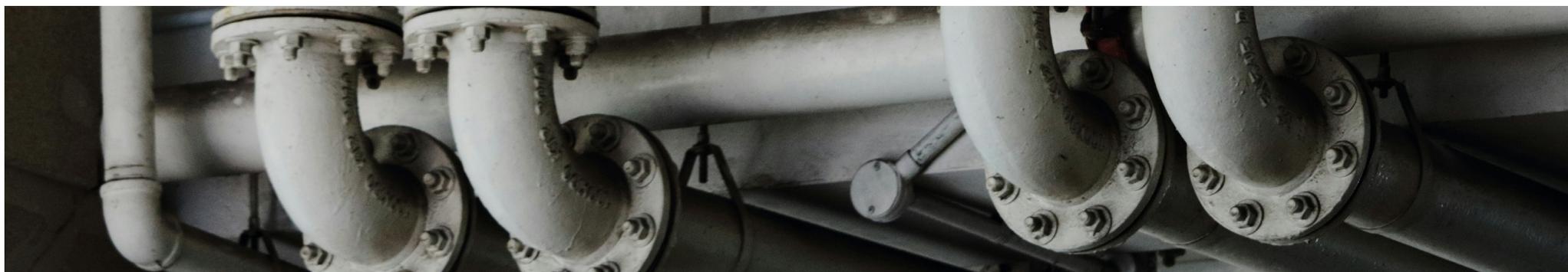
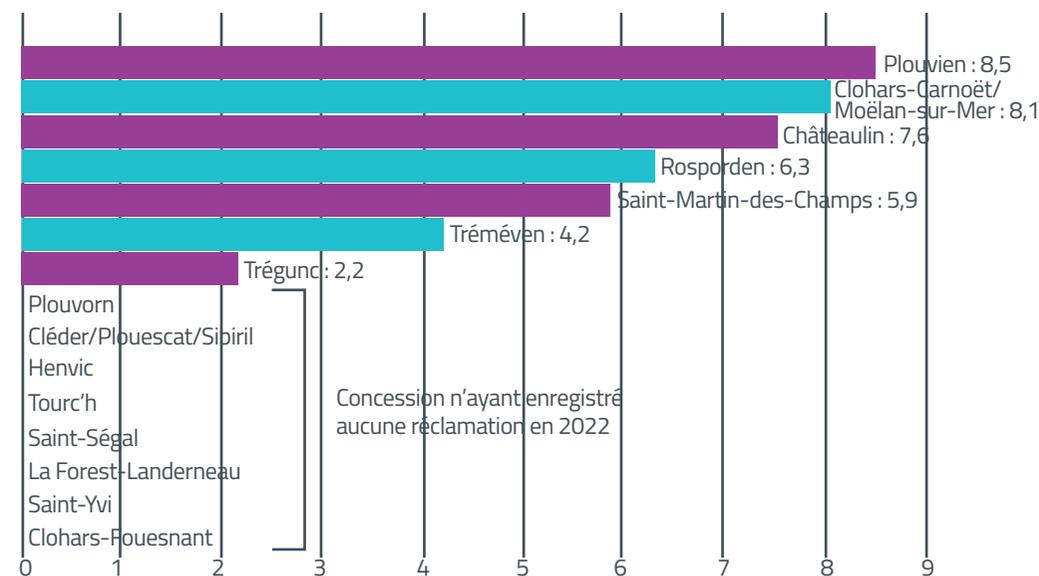
Le SDEF peut également intervenir, à l'occasion de toutes saisines relatives au gaz émanant des élus, des services communaux ou des administrés et veille à la diligence et à la pertinence des réponses apportées par GRDF.

Par ailleurs, chaque année, le SDEF opère un traitement des données issues des comptes rendus d'activité du concessionnaire GRDF et des fichiers de contrôle associés. Le syndicat réalise une analyse critique de ces informations (évolution des chroniques interannuelles, comparaison des concessions entre elles, ...) pour juger de l'efficacité du concessionnaire sur les différents territoires sur lesquels le SDEF est compétent.

Nombre d'incidents pour 10 km de réseau par concession en 2022



Ratio du nombre de réclamations pour 1 000 clients par concession en 2022



# Dossier II

## La résilience des réseaux

- | *La tempête Ciaran*
- | *Le Pôle technique*
- | *Effacements coordonnés*

### Quelques chiffres en bref ...



202 000 clients  
concernés par une  
coupure suite à la  
tempête Ciarán  
sur la concession



68,6 millions d'€  
investis sur  
les réseaux électriques



1 716 dossiers traités



# LA TEMPÊTE CIARÁN



## Le saviez-vous ?

Dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023, le département du Finistère a été frappé par la tempête Ciarán. Au cours de cette tempête d'une rare intensité, des pointes de vent ont été enregistrées : 207km/h à la pointe du Raz, 190km/h à Plounéour-Brignogan-Plages et 185km/h à Ouessant.

Cette intempérie a été définie comme l'aléa naturel le plus dévastateur depuis la construction des réseaux électriques.

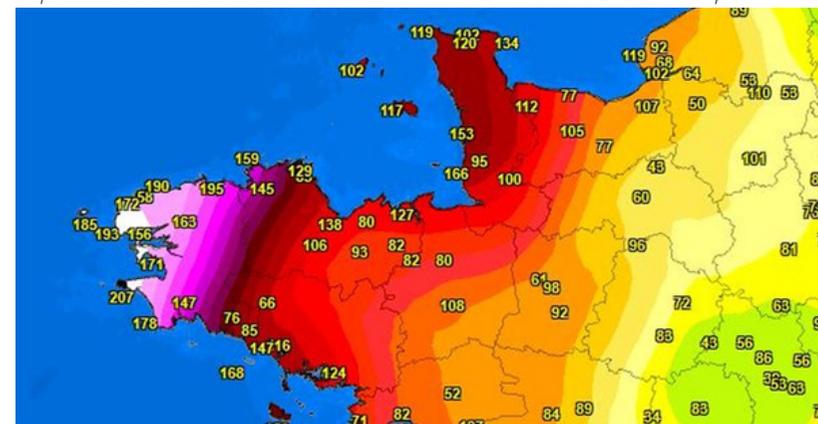
## Impact sur le réseau électrique

Le réseau électrique a été très fortement impacté par la tempête Ciarán, ci-dessous la situation au matin du jeudi 02 novembre :

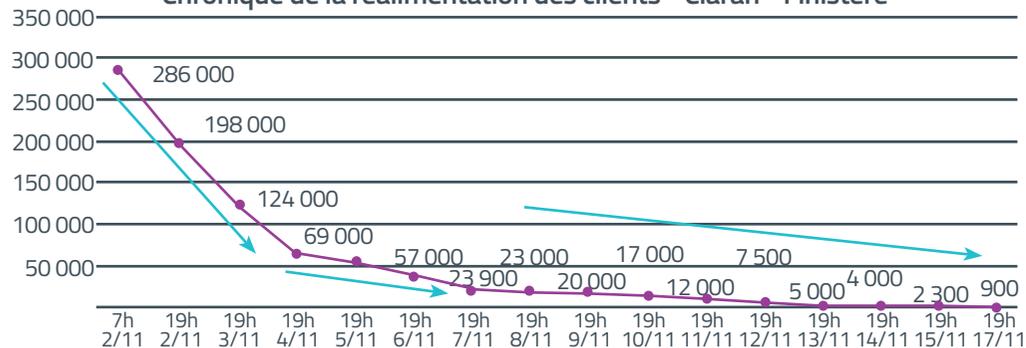
- Plus de **780 000** clients concernés par une coupure de l'alimentation électrique en Bretagne;
- Ce sont plus de 280 000 clients, soit près de 50% des clients, concernés par une coupure de l'alimentation électrique sur le département du Finistère;
- Sur la concession continentale du SDEF, plus de 202 000 clients étaient concernés par une coupure d'alimentation électrique;
- Sur la concession Zone Non Interconnecté du SDEF (Ouessant, Ile Molène et Ile de Sein), malgré une exposition renforcée, aucun client n'était concerné par une coupure de l'alimentation électrique (100% du réseau HTA-BT est en souterrain sur ces 3 îles).

Dès le 02 novembre au matin, malgré les difficultés de circulation sur les voies, le concessionnaire ENEDIS était pleinement mobilisé pour réalimenter les clients coupés. Durant près de 3 semaines, la Force d'Intervention Rapide d'Electricité d'ENEDIS associée aux entreprises prestataires et renforts extérieurs (EDF SEI, FARN, Régie) sont intervenus sur le réseau pour rétablir l'alimentation électrique des usagers.

Rafales maximales de vent dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023 – Tempête CIARAN



Chronique de la réalimentation des clients - Ciarán - Finistère



## La réalimentation des clients se décompose en trois phases :

- phase 1 (02 au 04/11) : intervention sur le réseau HTA, ligne principale.
- phase 2 (05 au 07/11) : intervention sur le réseau HTA, ligne secondaire – antenne.
- phase 3 (08 au 21/11) : intervention sur le réseau basse tension.

Le 21 novembre 2023, l'ensemble des clients ayant subi une coupure d'électricité suite à la nuit du 1er novembre ont été rétablis.



## QUELQUES CHIFFRES ...

- 209 départs HTA incidentés dont 17 départs avec au moins 5 incidents
- 2 913 incidents BT sur 2 446 postes dont 1 807 incidents en communes rurales et 1 106 en communes urbaines
- 50% des incidents BT en Bretagne se situent dans le Finistère

### Impact sur le réseau d'éclairage public :

Comme le réseau électrique, le réseau d'éclairage public a été très fortement impacté par la tempête Ciarán. Sur les 222 communes pour lesquelles le SDEF exerce la compétence exploitation, 4 500 signalements ont été remontés au service éclairage public. Les prestataires du SDEF pour l'entretien du parc sont intervenus durant trois mois après la tempête afin de remettre en fonctionnement les installations.

Les problèmes rencontrés sont d'ordre mécanique, électrique ou liés à un impact sur le réseau aérien (plus de 120 demandes de dépannage transmises à ENEDIS sur le réseau EP concédé).

Le coût des dégâts est estimé à plus d'1 000 000 d'euros (ouvrages, interventions et réseau). Post-tempête, il convient de remplacer 464 ouvrages pour un montant de 603 850€ HT.

### Mobilisation du SDEF pour la reconstruction du réseau :

En réponse à cet évènement climatique exceptionnel, dès le mois de décembre 2023 et avec une grande réactivité, le SDEF a mobilisé toutes ses équipes pour construire un programme de sécurisation permettant de solliciter des crédits Intempéries auprès du Face (fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification).

Ce programme se chiffre à 2.2 M€ HT de travaux et prévoit de traiter 17km de réseau nu. Un second programme de sécurisation Intempéries a été déposé en février 2024 pour un montant de 4.7 M€ HT de travaux (25.7km de réseau nu et 3.1km de réseau torsadé.)

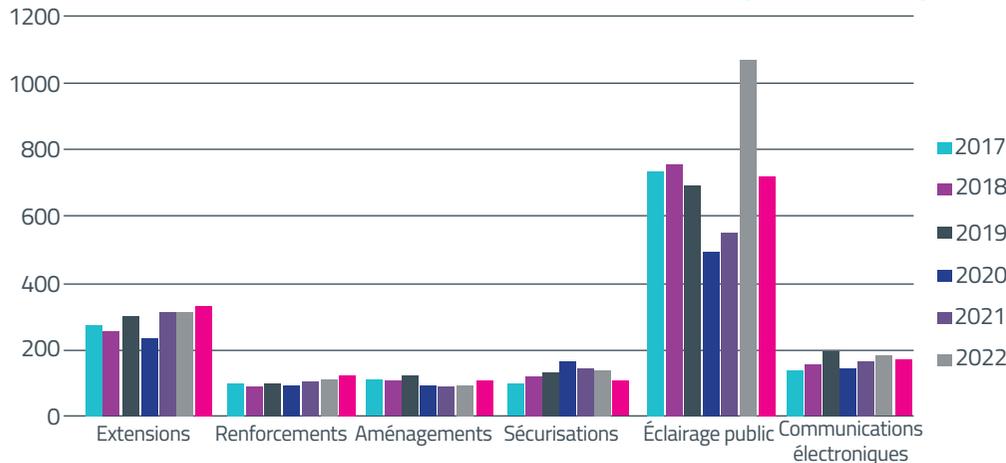
À partir de 2024, le SDEF et ENEDIS travailleront à la co-construction d'un très important programme de travaux visant à renforcer la résilience du réseau électrique face aux aléas climatiques.



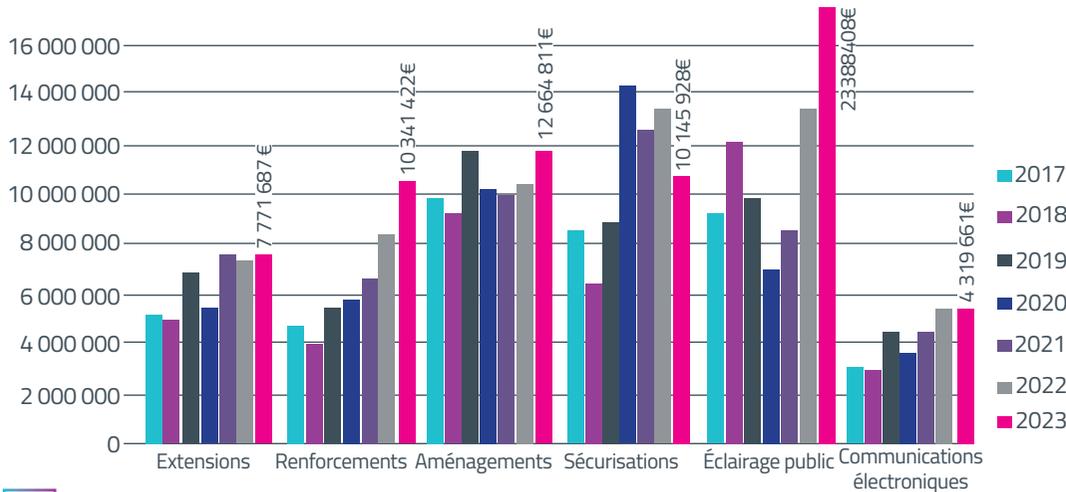
# LE PÔLE TECHNIQUE

Le nombre de dossiers travaux gérés par le SDEF est en hausse par rapport à 2021 de l'ordre de 40 % (1921 dossiers en 2022 qui avait vu un doublement des affaires d'éclairage public), essentiellement dû à l'augmentation d'affaires d'éclairage public. On peut y voir les conséquences d'une prise en main des projets par les équipes élues en 2020 ainsi qu'une réalité de la prise de conscience de la transition énergétique par les communes (programmes de rénovations des équipements de l'éclairage public).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS PAR LE SDEF (2017-2023)



RÉPARTITION DES MONTANTS PAR TYPES DE TRAVAUX (2017-2023)



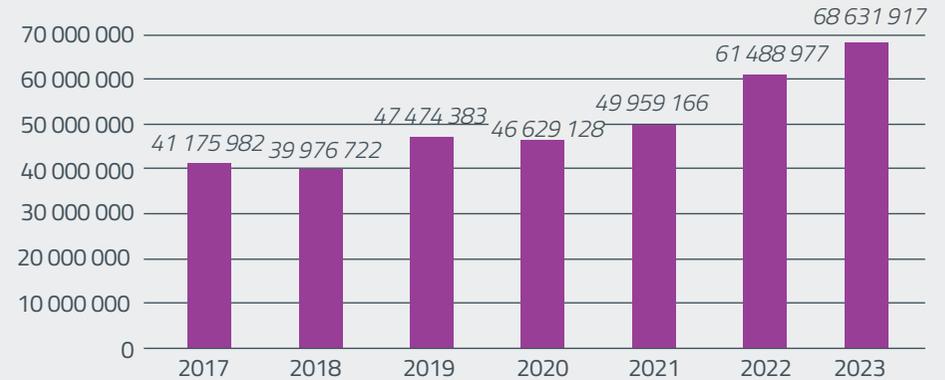
**68 MILLIONS D'€ TTC**

D'INVESTISSEMENTS POUR DES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

**1716 DOSSIERS TRAITÉS**

TOUTES COMPÉTENCES CONFONDUES

ÉVOLUTION DES MONTANTS DE TRAVAUX SUIVIS PAR LE SDEF (2017-2023)

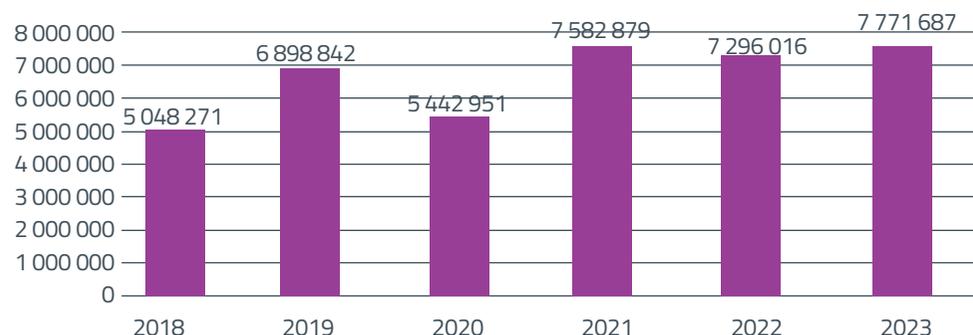


RÉPARTITION DES DOSSIERS MIS EN TRAVAUX SUIVIS PAR LE SDEF EN 2023



## LES EXTENSIONS : 7,8M€ TTC ET 329 DOSSIERS

### Montants engagés des extensions en TTC (2018-2023)



### Nombre de dossiers traités en extension (2018-2023)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	256	305	238	312	317	329

## LES RENFORCEMENTS : 10,3M€ TTC ET 133 DOSSIERS

Les travaux de renforcements commandés continuent d'augmenter en 2023 par rapport aux exercices précédents ; en 2023 c'est un engagement des dépenses de plus de 20 % supérieur à celui de 2022. Dès qu'un dossier de renforcements est administrativement prêt il est commandé en travaux, il n'y a pas d'attente ; les renforcements restent une priorité du SDEF.

### Montants engagés des renforcements en TTC (2018-2023)



### Nombre de dossiers traités en renforcement (2018-2023)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	87	101	99	106	116	133

## LES SÉCURISATIONS : 10,1M€ ET 104 DOSSIERS

Les réseaux électriques de la Concession du SDEF sont composés de 18 % de réseaux de fils nus alors que la moyenne nationale n'est que de 8%. Le SDEF a depuis de nombreuses années, des programmes conséquents de sécurisation des réseaux. De plus l'actualité de la tempête Ciarán du 2 novembre dernier a rappelé à tous l'importance de la qualité et de la continuité de la fourniture d'énergie électrique. Dès décembre 2023, soit à peine plus d'un mois après Ciarán, le SDEF a obtenu une aide exceptionnelle de 1 750 000 € de la part du FACE pour commencer la reconstruction pérenne des réseaux au plus vite. L'accélération de la sécurisation des réseaux électriques est un enjeu stratégique pour le territoire du Finistère.

### Montants engagés des sécurisations en TTC (2018-2023)



### Nombre de dossiers traités en sécurisation (2018-2023)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	123	137	165	144	141	104

## LES AMÉNAGEMENTS DE RÉSEAUX : 12,7M€ ET 104 DOSSIERS

### Montants engagés des aménagements en TTC (2018-2023)



### Nombre de dossiers traités en aménagement (2018-2023)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	104	123	99	88	92	104

# EFFACEMENTS COORDONNÉS



## Le saviez-vous ?

Lorsque le SDEF réalise un enfouissement de réseaux aériens de distribution d'électricité dans un secteur, les réseaux aériens de communications électroniques doivent, s'ils sont établis sur au moins un support commun au réseau électrique, être enfouis en coordination afin de limiter le coût des travaux (Art. L2224-35CGCT).

Depuis octobre 2013, le SDEF, l'Association des Maires du Finistère et Orange ont signé un accord-cadre. Il encadre les conditions dans lesquelles ces enfouissements coordonnés sont réalisés. Ceux-ci donnent lieu à une convention selon 2 types d'options :

- Option A lorsque la personne publique finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques ;
- Option B lorsqu'Orange finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

(Loi Pintat de 2009)

## Bilan de l'année 2023

Dans le cadre des options A, Orange s'acquitte envers la personne publique d'une participation au terrassement ainsi que d'un droit d'usage annuel, calculé au mètre linéaire, pour la location des infrastructures de propriété publique. La participation est voisine de 4€ du mètre linéaire de tranchées communes créées, la redevance annuelle était, en 2023, de 0,71€ du mètre linéaire de tranchée occupée par les réseaux.

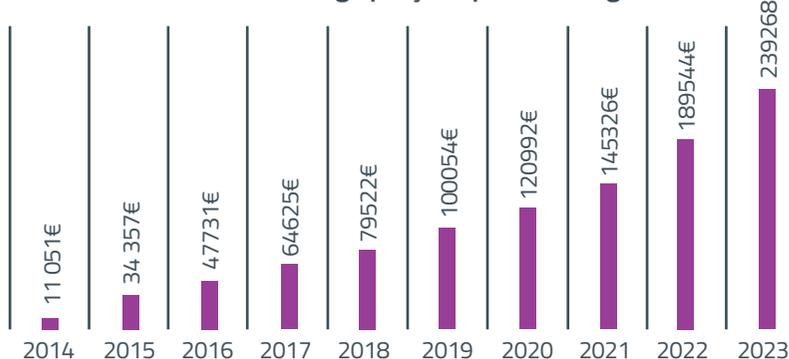
Depuis 2013, 399 affaires ont été réalisées en « option A », en tenant compte des régularisations effectuées.

Le SDEF conserve 10 % du montant de la redevance au titre des frais de gestion (réponses aux DT-DICT, gestion des conventions, assistance technique). Le montant reversé aux communes tient compte du prorata de la part cofinancée par celle-ci.

Depuis la mise en œuvre de l'accord-cadre avec l'AMF29 et Orange, le montant global des reversements effectués aux communes pour la participation au terrassement et la location des infrastructures s'élève à 1 032 470€ HT.

Le SDEF intègre l'ensemble de ces infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambres) dans son système d'information géographique. Il assure également, pour le compte des communes adhérentes, les réponses aux DT-DICT. En 2023, celles-ci sont au nombre de 1947.

Droit d'usage perçu auprès d'orange



## QUELQUES CHIFFRES POUR 2023...

- 81 affaires d'effacements ont été programmées en coordination : 39 d'entre elles en « option A » et 42 en « option B » ;
- 39 affaires en « option A » terminées et câblées en 2023 ;
- Participation de l'Opérateur Orange au terrassement : 243 491 €HT ;
- Location annuelle 2023 de la part de l'Opérateur Orange : 239 268€HT ;
- Reversement aux communes en 2023 au prorata de leur participation : 184 742€HT pour le terrassement et 200 760€ HT de redevance de droit d'usage.

# Dossier III

L'efficacité énergétique, la réduction des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre

- | *Conseiller en énergie partagé (CEP)*
- | *Programme ACTEE*
- | *Certificats d'économies d'énergie*
- | *Le groupement d'achat*
- | *Éclairage public*
- | *Programme Intracting*
- | *Infrastructures de recharge pour véhicules électriques*



## Quelques chiffres en bref ...



286 audits et études pour le programme ACTEE



237 bornes électriques



23 millions d'€ investis pour l'éclairage public



46 476 MWh Cumac ont été mutualisés (CEE)



615T de CO2 non émis (Intracting)



549T de CO2 non émis (IRVE)

# CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ



## Le saviez-vous ?

Depuis 2018, le SDEF a intégré au pôle Énergie un service CEP. Ce service est constitué de 5 conseillers en énergie et est destiné aux collectivités du Pays de Cornouaille. Il vise à accompagner les communes dans l'élaboration de leur politique de transition énergétique. Le CEP fournit un conseil objectif, indépendant et personnalisé. Le service est conventionné sur une période de trois ans renouvelable.

## UNE MISSION EN 3 TEMPS

### 1 - Bilan énergétique et visite du patrimoine communal

Cette première étape permet au conseiller d'avoir une connaissance fine du patrimoine et de son comportement thermique et énergétique. Il peut, par la suite, préconiser des travaux sur le bâti, les systèmes de chauffage, la modification des contrats d'énergie, la réalisation d'études...qui seront hiérarchisés dans un plan d'actions élaboré en concertation avec les communes.

### 2 - Analyse et recommandations

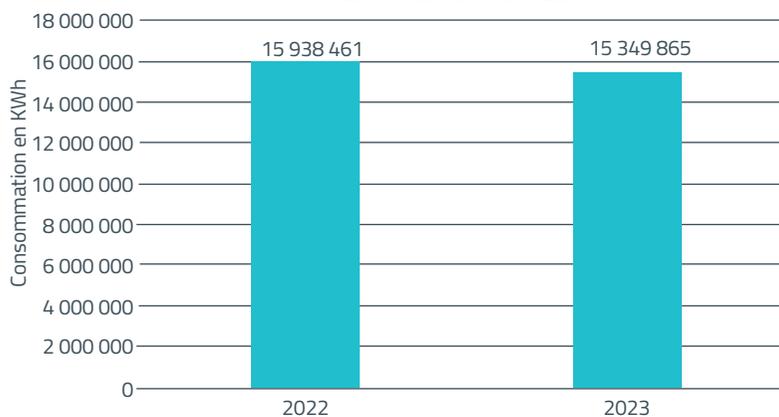
La seconde étape consiste à suivre la mise en œuvre des actions et à réaliser des campagnes de mesures (température, humidité, courant, CO<sub>2</sub>) suite à l'identification de dysfonctionnements.

Des notes d'opportunités pour l'installation d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, bois énergie) sont proposées pour compléter les diagnostics de patrimoine.

### 3 - Accompagnement et mise en œuvre de solutions

Enfin, le conseiller accompagne les communes adhérentes sur l'ensemble de leurs projets de rénovation et de construction tant sur l'aspect réglementaire que technique.

Consommation en électricité des communes adhérentes au CEP



Evolution du nombre de points de consommation (bâtiment) suivis pour le périmètre CEP

2023	1 261
2022	1 215
2021	1 111
2020	875
2019	571
2018	387

Ces données portent sur l'intégralité des communes et EPCI adhérentes au CEP à l'exception des communes suivantes : Gouesnach, Goulien, Guiler sur Goyen, Pouldergat et Saint Jean Trolimon (erreur remontée ENEDIS).

Au total cela représente 1210 bâtiments et nous pouvons observer une baisse des consommations en électricité de 4%.



## QUELQUES CHIFFRES ...

- **48 COMMUNES + 3 EPCI**

- **2 NOUVELLES COMMUNES :**

GOUESNAC'H

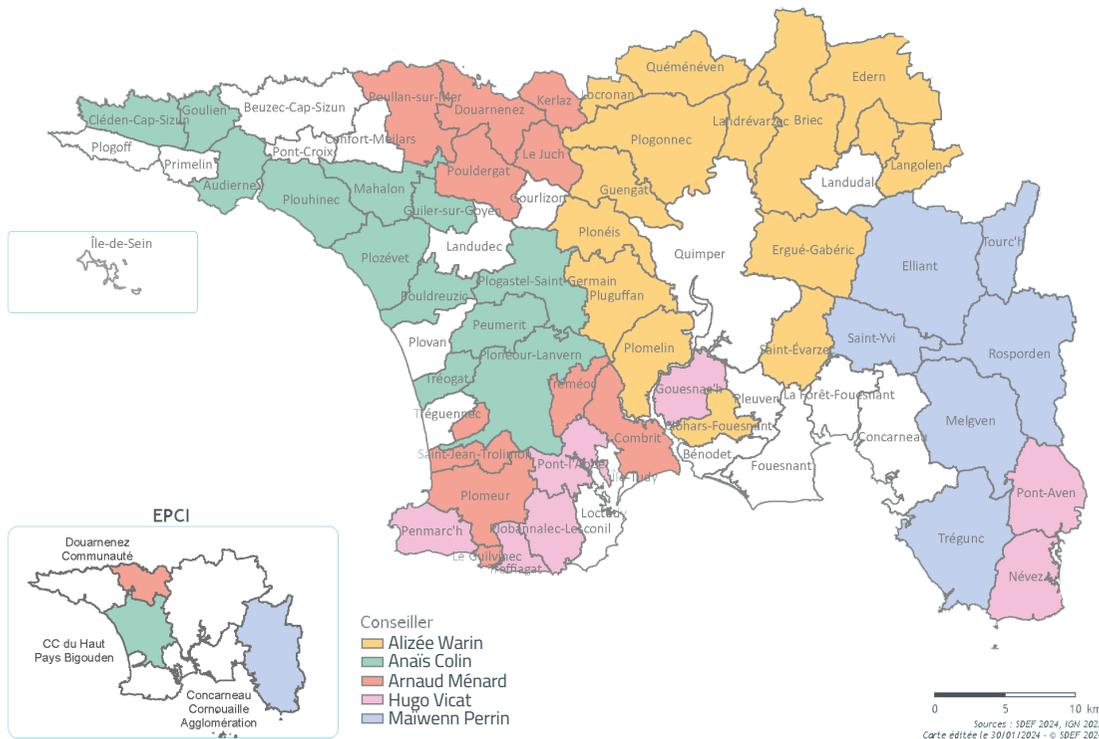
PLOMEUR

## TAUX DE COUVERTURE :

COMMUNE : 76%

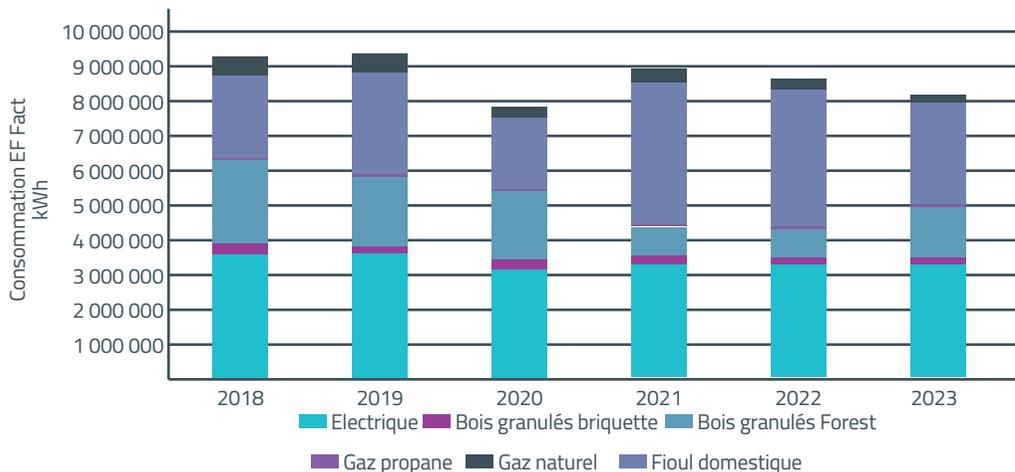
EPCI : 43%

# RÉPARTITION DE NOS CONSEILLERS SUR LE TERRITOIRE DE CORNOUAILLE



## Evolution de la consommation énergétique entre 2018 et 2023

Echantillon de 8 collectivités (CCA, Goulien, Landrévarzec, Le Juch, Plozévet, Tourc'h, Trégunc et Langolen)



Entre 2023 et 2022, nous pouvons observer une baisse des consommations en énergie finale de 5%. Si l'on se concentre sur les énergies fossiles (gaz (naturel et propane) et fioul), nous observons une baisse des consommations de 26%.

# TÉMOIGNAGE



Patrick TANGUY  
Maire du Juch

La collaboration avec les différents chargés de mission du SDEF, nous a permis d'établir des bilans réguliers sur les diverses consommations.

Collecter les données est une chose, prendre le temps de les analyser et les comparer avec des outils graphiques performants demande un professionnalisme que nous ne pouvons exiger de nos agents communaux ou élus.

La mission du CEP proposée par le SDEF, nous a d'abord permis de travailler sur la mise en évidence des performances apportées par la mutation de l'éclairage public en LED. Elle nous a permis d'obtenir le label Villes et Villages étoilés dès l'année 2017 par la mise en avant des économies réalisées et des performances techniques de nos installations et de nous lancer dans l'expérimentation d'un éclairage connecté.

L'assistance apportée par le SDEF dans le cadre de l'étude énergétique de la salle socioculturelle avant rénovation nous a guidé dans les choix techniques à faire. Les analyses de consommation effectuées depuis la rénovation montrent la pertinence avec des coûts d'usage divisés par deux pour une utilisation bien plus importante et des espaces agrandis.

Les différentes campagnes de mesure de température menées sur les locaux de la mairie et de la salle socio ont orienté le choix des dispositifs de programmation et pilotage de chauffage, et facilité leur paramétrage.

Les conseils apportés sur les performances thermiques des matériaux lors des récentes rénovations d'ampleur de deux bâtiments publics nous ont rendu la tâche plus facile avec les maîtrises d'œuvre en charge des dossiers.

L'ensemble de ces choix portés depuis une douzaine d'années a permis à la commune d'encaisser sereinement la crise de l'envolée des coûts de l'énergie, avec une consommation globale diminuée de 40% pour un périmètre de compteurs constant, et un réseau d'éclairage public plus étendu.

# PROGRAMME ACTEE



## Le saviez-vous ?

ACTEE, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal et par ses co-financeurs. Son objectif : mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

(<https://programme-cee-actee.fr/>)

Avec le programme ACTEE, le SDEF finance et accompagne la rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes sur le territoire du Finistère. Pour le faire, le syndicat dispose de 4 prestations : audits énergétiques, études de faisabilité, audits techniques, audits d'effacements électriques, équipements GTB-GTC, télégestion et assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre.

Pour proposer ces prestations, le SDEF met à disposition des communes des économistes de flux. Spécialiste des économies d'énergies, économiste de flux est un métier récent qui répond aux problématiques de transition énergétique et de développement durable. La mission de l'économiste de flux est de diagnostiquer les pertes énergétiques et ainsi de proposer aux collectivités des solutions pour mieux gérer leurs consommations énergétiques.

## Quelques chiffres :

	2020	2021	2022	2023
Audits énergétiques	40	45	65	36
Etudes de faisabilité	30	37	6	6
Télégestion	6	0	0	4
Audits techniques	117	0	0	240
Total	193	82	71	286

**35%**  
de passage  
à l'acte

## Les prestations proposées par le sdf

### AUDITS ÉNERGÉTIQUES (36 EN 2023)

Réaliser un audit énergétique pour une rénovation performante. L'objectif de l'étude est de réduire de 40 à 60% les consommations énergétiques d'un bâtiment en proposant 3 scénarios de rénovation d'ambition croissante.

Cette prestation est indispensable pour les demandes de subventions (Fond Vert, Bien vivre en Bretagne, DETR).



#### RÉALISATION

Bureau d'études qualification OPQIBI 1905



#### AIDES DU SDEF

Aides audit énergétique : 90% d'un plafond de 2 500 € HT. Aides maîtrise d'oeuvre : sous conditions de réduction des consommations de 40% minimum (montant des aides à définir).



#### PÉRIODE

Jusqu'en 2026

### ÉTUDES DE FAISABILITÉ (6 EN 2023)

#### REMPACEMENT DES CHAUDIÈRES FIOUL, GAZ ET CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES

Étude réalisée en amont d'un projet de remplacement de chaudière fioul ou gaz ou installation en chauffage électrique par une chaudière bois granulés, bois déchiqueté ou pompe à chaleur air/eau ou géothermique.

L'étude détaille, pour chaque solution étudiée (bois, pompe à chaleur), l'aspect technique, réglementaire et financier du projet. Le dimensionnement de l'installation et un plan technique sont réalisés.

Étude indispensable pour les demandes de subventions (Fond Vert, Bien vivre en Bretagne, DETR) et l'obtention de certificats d'économies d'énergie.



#### RÉALISATION

Bureau d'études qualification OPQIBI 20.08



#### PÉRIODE

Jusqu'en 2026



#### AIDES DU SDEF

Aide à hauteur de 90 % d'un plafond de 3 000€ HT

## AUDITS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS THERMIQUES (240 EN 2023)

Les audits techniques sont un préalable indispensable pour intégrer le futur marché d'exploitation maintenance du SDEF.

Cette prestation dresse un état des lieux technique et réglementaire des installations et propose, si besoin, une mise à niveau des installations (travaux).



### RÉALISATION

Bureau d'études qualification  
OPBIBI 0104



### PÉRIODE

Jusqu'en 2026



### AIDES DU SDEF

Aide à hauteur de 80 % d'un plafond  
de 700€ HT par installation

## AUDITS D'EFFACEMENTS ÉLECTRIQUES

L'audit d'effacement électrique doit permettre d'estimer la capacité d'effacement d'un bâtiment ou d'une installation, d'étudier la rémunération en lien avec l'effacement et de déterminer les adaptations techniques nécessaires.

Cette prestation est un premier pas dans une démarche de sobriété énergétique qui doit permettre à la collectivité de mieux suivre ses consommations tout en s'inscrivant dans une démarche nationale de soulagement du réseau électrique pendant les pointes hivernales.



### RÉALISATION

Bureau d'études qualification  
OPQIBI1905



### PÉRIODE

Jusqu'à décembre 2025



### AIDES DU SDEF

Aide à hauteur de 90 % d'un plafond  
de 4 000€ HT par étude

## ÉQUIPEMENTS GTB - GTC TÉLÉGESTION (4 EN 2023)

Cette prestation permet de financer les équipements de GTB GTC avec télégestion des chaufferies et installations de ventilations.

L'objectif est d'optimiser et de piloter le fonctionnement des installations (réglages des températures, sélection des créneaux de fonctionnement, remontée de défauts...).

Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les installations doivent concerner des bâtiments culturels (salles polyvalentes, salles de spectacle, cinéma...) Les aides du SDEF viennent compléter les CEE.



### RÉALISATION

Accompagnement du SDEF



### PÉRIODE

Jusqu'au 30/06/2024



### AIDES DU SDEF

Pour la partie études en lien avec les travaux aide à la hauteur de 80% d'un  
plafond de 3 000€ HT.

Pour la partie travaux aide à hauteur de 30% d'un plafond de 10 000€ HT.  
Les deux aides sont cumulables pour atteindre jusqu'à 5 400€.

## TÉMOIGNAGE



Gildas FOREST  
Adjoint aux travaux  
Commune de Brélès

### Quel est votre projet ?

Le bâtiment occupé anciennement par la cuisine de l'école privée s'est retrouvé sans usage et avec une chaudière en fin de vie suite au passage sur une cuisine municipale centrale.

La commune a pris la décision de rénover entièrement le bâtiment : remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés bois, isolation des murs par l'intérieur de l'ensemble des bâtiments, remplacement des fenêtres, isolation des combles et amélioration de la ventilation.

### Quels objectifs ?

- Réduction des consommations de plus de 50%
- Réductions des émissions de CO2 de 91%
- Diminution de la facture énergétique de 62%

### Le rôle du SDEF :

Le SDEF nous a accompagné tout au long de la phase d'étude du projet avec le programme ACTEE audit énergétique.

### Impact du projet sur la ville et ses citoyens :

Cette collaboration avec le SDEF a permis à la commune de créer un espace agréable et peu énergivore pour l'accueil des associations (musique, art plastique, jardin partagé) et proche des écoles permettant également un accueil des élèves pour des activités artistiques. Le bâtiment accueille également deux bureaux pour des cabinets paramédicaux.

### Participation du SDEF et participation de la commune :

Le SDEF a subventionné la commune à hauteur de 90% de l'audit énergétique.

# CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



## Le saviez-vous ?

La collecte des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (Loi POPE du 13 juillet 2005) est un dispositif national qui offre aux collectivités territoriales la possibilité d'obtenir une aide financière pour des opérations d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine (isolation, chaudières, ventilation, éclairage, pompes à chaleur, fenêtres...).

## LE SDEF INTERLOCUTEUR RÉFÉRENT DES COLLECTIVITÉS POUR LA GESTION DES CEE

Le SDEF, dans le cadre de ses missions de maîtrise de l'énergie, propose un dispositif mutualisé de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie auprès des collectivités ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique. Le SDEF travaille en partenariat avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) et restitue aux collectivités, au prorata des actions sur le patrimoine bâti, le fruit de la vente sous forme de prime énergie.

Ce service est proposé à toutes les collectivités adhérentes au SDEF et permet ainsi de bénéficier :

- De conseils à l'obtention des CEE à moindre coût;
- D'une gestion simplifiée des dossiers CEE;
- D'une valorisation financière optimale des opérations, en complément des économies d'énergies.

**En 2023, le SDEF a permis de mutualiser 46 476 MWh cumac.**

**Et le montant total reversé aux communes en 2023 s'établit à 288 737,73 €.**

Pour bénéficier de ce dispositif, la collectivité doit signer un accord de groupement ou une convention coup de pouce. Il est important d'anticiper ce dépôt pour que vous puissiez bénéficier de l'aide financière maximale.

Pour des travaux éligibles au coup de pouce (ex : mise en place d'une chaudière biomasse), la valorisation financière est quadruplée si la convention entre le SDEF et la Collectivité est signée avant le devis.

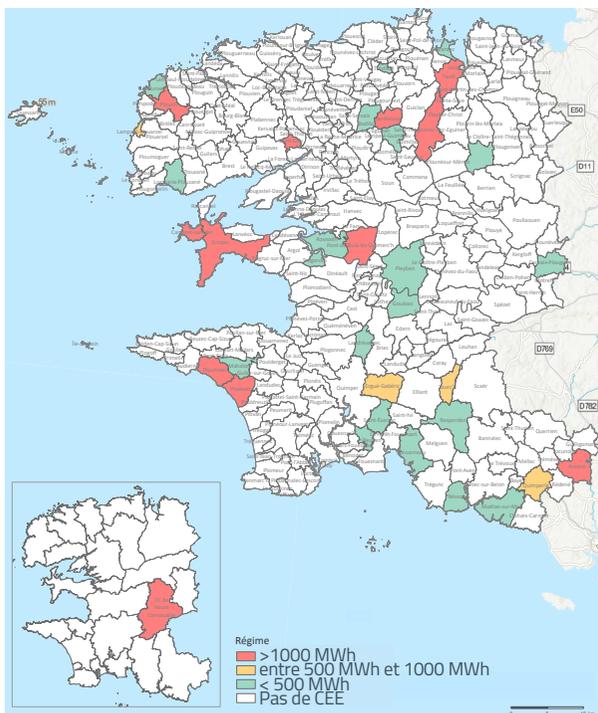
Pour toute information, vous pouvez contacter votre Conseiller en Énergie Partagé (CEP), au sein du SDEF pour la Cornouaille, ou au sein de l'ALEC à laquelle votre collectivité est rattachée (ENERGENCE, ALECOB ou QUIMPERLE COMMUNAUTE). Pour le secteur du Pays



de Morlaix, le SDEF travaille désormais en direct avec les communes.

Vous pouvez également contacter :  
Maureen BIGER ou Adeline CALLIGARO  
Mail : [cee@sdef.fr](mailto:cee@sdef.fr)  
Téléphone : 02.98.10.36.36

NB : Tenez-nous au courant de vos projets et transmettez-nous les documents le plus rapidement possible (devis et facture). Le SDEF ne peut réaliser qu'un seul dépôt par an et les CEE ne peuvent plus être récupérés un an après la date d'émission de la facture.



# GROUPEMENT D'ACHAT



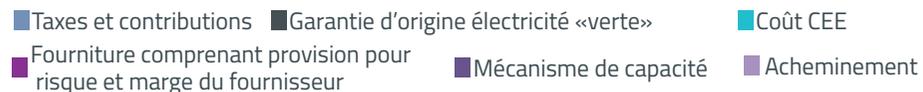
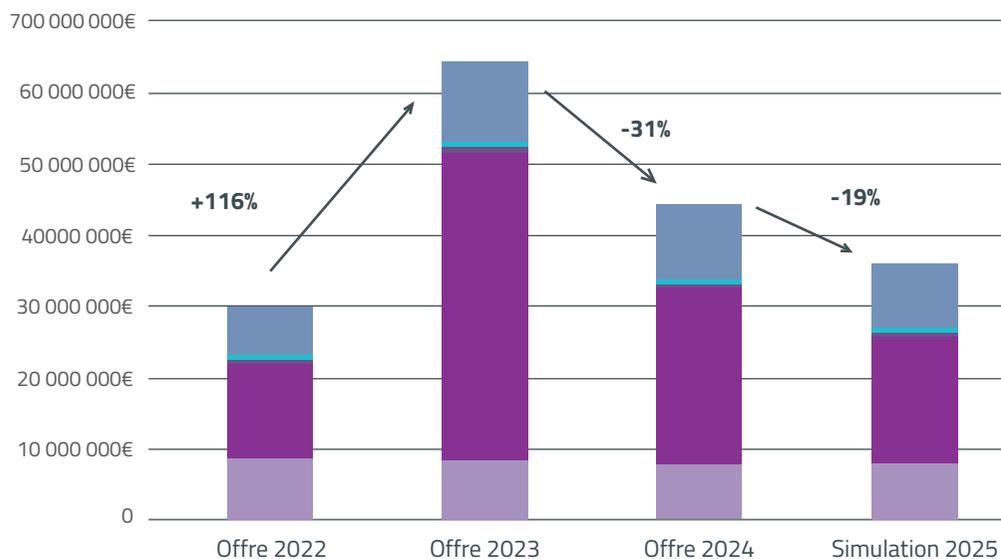
## Le saviez-vous ?

Adhérer au groupement d'achat énergie du SDEF, c'est déléguer la gestion d'un achat stratégique à des experts du marché. Nos équipes assurent au quotidien une veille du marché que ce soit du point de vue économique ou réglementaire. Ce dispositif vous permet de vous assurer un contrat négocié aux meilleures conditions.

Le SDEF contrôle et suit au quotidien l'exécution du marché. L'équipe du groupement d'Achat reste à votre disposition pour toute information tout au long de l'année et vous accompagne dans vos démarches.

Le groupement de commandes a été constitué en 2014 par le SDEF afin de proposer aux collectivités et structures intéressées de mutualiser leurs besoins en électricité et en gaz. Le marché actuel couvre les années 2023 - 2024 - 2025.

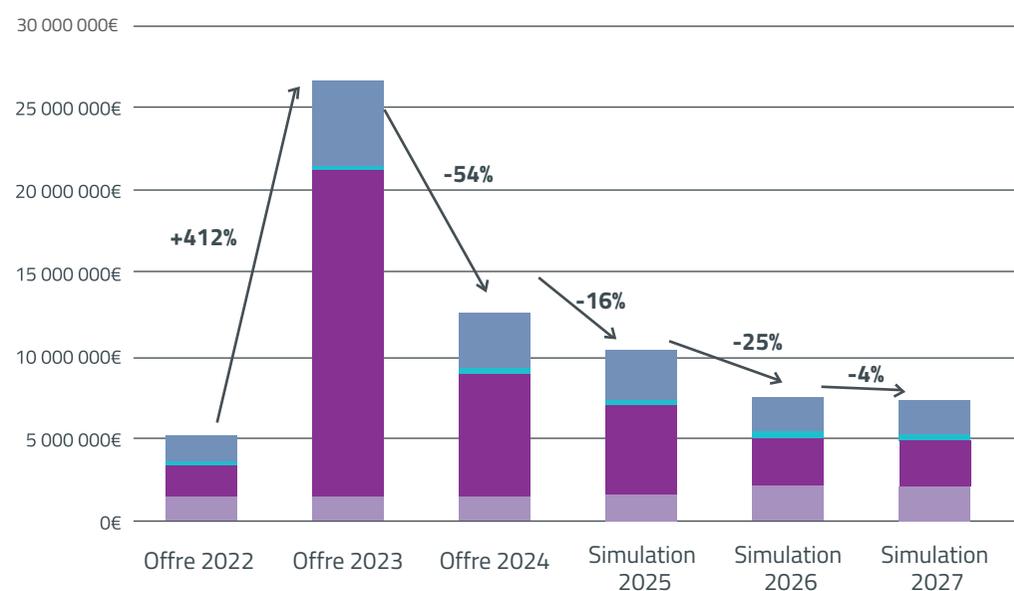
Evolution du marché de l'électricité



## Qui sont les membres ?

Communes, communautés de communes, ainsi que d'autres membres tels que le conseil départemental, les établissements scolaires privés, le SDIS, Les CCAS et CIAS, des EHPAD, associations et d'autres encore ...

Evolution du marché du gaz



## Que représente le marché en cours ?

-319 membres électricité pour 9513 sites

-111 membres gaz pour 893 sites



# LE SERVICE DE MAINTENANCE

Le syndicat propose une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux (40 000 points entretenus en 2022 soit la moitié du parc), un remplacement systématique des sources lumineuses de type lampe à décharge, un entretien curatif en cas de panne, un état des lieux cartographié du patrimoine ou encore un rapport annuel d'exploitation comprenant des préconisations d'investissement.

## La maintenance préventive

Réalisé tous les deux ans, cette prestation assure le nettoyage, le contrôle électrique et le remplacement des lampes à décharge.

## La maintenance curative

Les interventions dans ce cadre portent essentiellement sur le remplacement des lampes et des organes de protection électrique.

## Déclaration des pannes sur le logiciel muse

Mise à disposition des communes adhérentes à l'entretien et maintenance, une application permet de déclarer les pannes d'éclairage public, de suivre l'état d'avancement des dépannages, consulter le rapport des entreprises suite aux interventions et de consulter leur cartographie et la base de données pour localiser les armoires et les points lumineux. (Elle est accessible sur le site du SDEF)

**EN 2023, 11 470 PANNES ONT ÉTÉ TRAITÉES VIA LE LOGICIEL MUSE.** (10 753 en 2022)



## LE MARCHÉ RÉNOVATION / ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le marché 2018/2021 arrivant à terme au 1er décembre 2021, le SDEF a relancé une procédure pour les 4 années à venir.

Afin de mutualiser le nombre de points lumineux, le territoire du Finistère a été sectorisé en 11 lots.

Ce marché permet de réaliser la rénovation du parc d'éclairage public et pour l'entretien :

- De maintenir, dans le temps, la qualité des performances photométriques et mécaniques des installations,
- D'assurer une bonne gestion du patrimoine et la sécurité des usagers face aux dangers d'une installation mal entretenue

## LE RAPPORT ANNUEL DE L'EXPLOITATION

Il comprend :

- Une synthèse du patrimoine de la commune (type de lampes, type de luminaires),
- Le détail des interventions effectuées sur la commune,
- Un récapitulatif de l'état des installations,
- Une analyse des consommations d'électricité sur les trois dernières années et une analyse des puissances souscrites.

## TÉMOIGNAGE



Alban LE ROUX  
Maire-adjoint ville de Carantec

### Pourquoi avoir adhéré au service maintenance / entretien ?

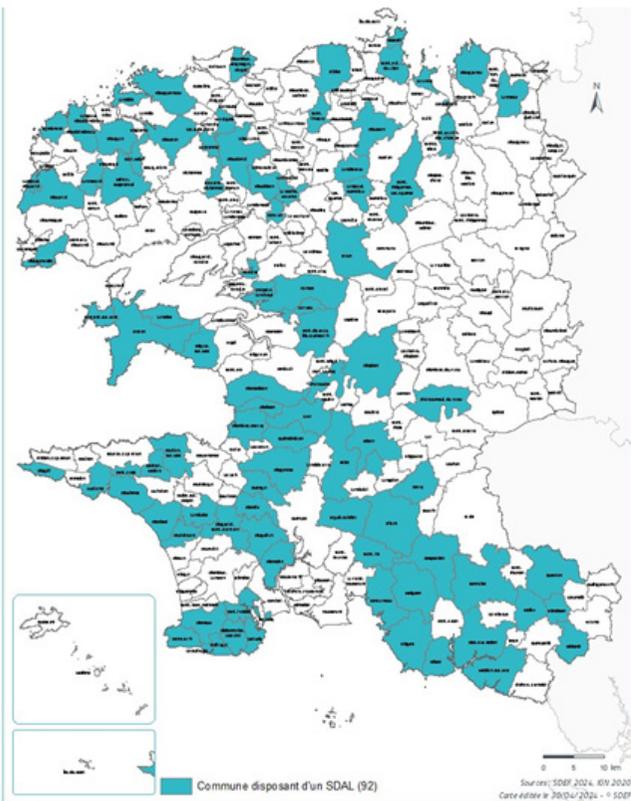
Nous avions besoin d'une prestation qui facilite nos démarches entre le terrain (les agents, les élus, les habitants) et l'entreprise chargée de la maintenance et de la réparation de notre éclairage. Grâce à l'adhésion au SDEF et notamment à l'utilisation du logiciel Muse, les déclarations de dommages sont plus rapides et les délais d'intervention réduits. Par ailleurs, l'intérêt financier n'est pas négligeable : Le transfert de compétence est bien plus favorable qu'une gestion communale.

### Quels objectifs ?

Nous bénéficions d'une expertise bien plus importante sur la gestion de notre éclairage public. En tant qu'élus, nous pouvons nous appuyer sur les agents du SDEF et sur une cartographie du réseau d'éclairage pour répondre aux habitants sur leurs questionnements relatifs aux horaires d'éclairage, à un incident sur le réseau, à un point lumineux en panne ou à l'explication du maillage des armoires sur le territoire communal.

### Quel bilan en faites-vous ?

La réactivité et la rapidité d'intervention sont au rendez-vous de nos attentes. En outre, cela nous permet de nous projeter sur nos ambitions futures en matière d'éclairage public intelligent et de télégestion.



# SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE

Depuis 2021, le SDEF propose aux communes, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Cet outil définit les orientations et les principes de l'éclairage urbain sur le territoire de la commune et sert de référence pour les décisions à prendre sur les futurs projets d'investissements.

À partir de l'analyse du patrimoine de la commune et des bases de données du SDEF, le SDAL permet :

- D'établir un diagnostic et un point technique sur les installations existantes;
  - De définir des préconisations photométriques suivant les différents types de voirie de la commune : « éclairer juste », de définir le matériel;
  - De prendre en compte le volet biodiversité et développement durable sur les installations existantes ou à venir;
  - D'optimiser le fonctionnement du parc en générant des économies sur les consommations;
  - De proposer les investissements nécessaires à réaliser avec un ordre de priorité, et mettre en avant les économies d'énergies et de consommations générés par ces travaux.
- Le document peut également être annexé aux procédures d'urbanisme.*

En 2022, 78 communes ont demandé au SDEF de réaliser un SDAL, 14 en 2023. 40 SDALs ont été présentés aux communes en 2022. En 2023, c'est 52 SDALs qui ont été présentés en mairie par les agents du service éclairage public du SDEF, soit lors de réunions spécifiques ou de réunions de commissions travaux.

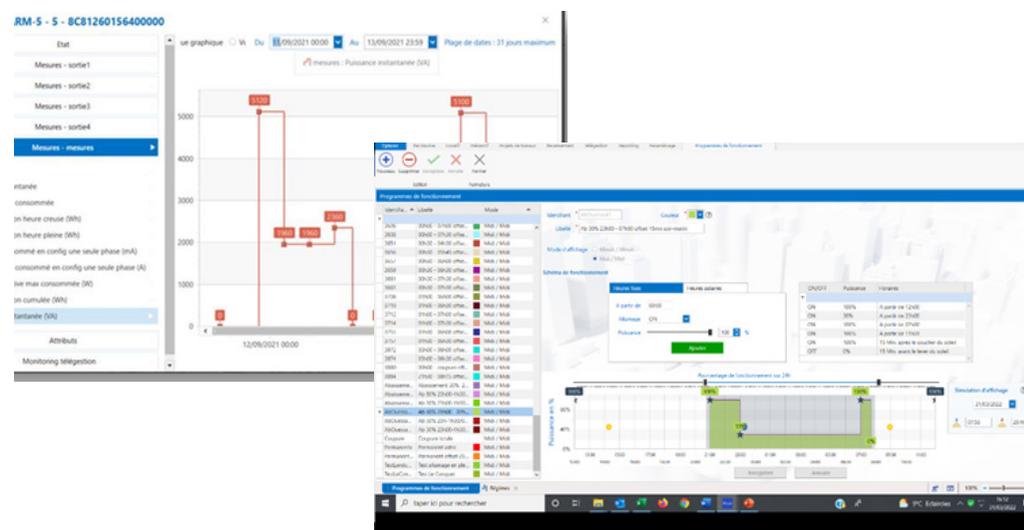
Coût : 302 200 euros HT, en partie financés par le programme Lum'Acte.

# LA TÉLÉGESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Sur l'ensemble des territoires où est déployé Finistère Smart Connect, le SDEF peut d'ores et déjà télégérer l'éclairage public.

Des capteurs connectés au réseau loRa du SDEF sont installés dans les armoires de commande d'éclairage public. Cela permet pour le service éclairage public (à partir du logiciel Muse) de :

- Gérer les plages horaires de fonctionnement à distance;
- De sectoriser le fonctionnement horaire par secteur;
- De disposer d'informations de fonctionnement des installations (remontées d'alertes, de consommation ...);
- De piloter et grader.



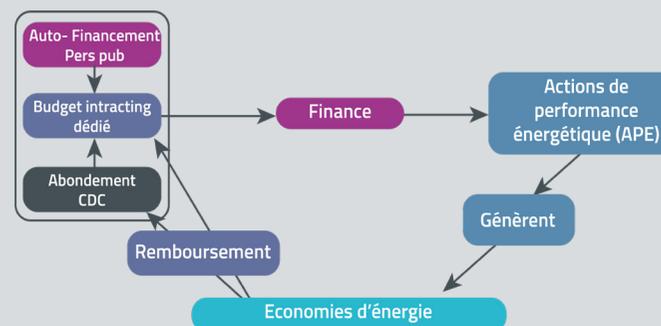
# LE PROGRAMME INTRACTING



## Le saviez-vous ?

Intracting est un dispositif financier innovant proposé par la banque des territoires. Il invite les communes à réaliser des travaux de performance énergétique sur leur patrimoine afin de générer des économies d'énergie.

Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la banque des territoires, avec un délai de remboursement de 10 ans.



## Déroulement du dispositif

- Une première étape consiste à définir les travaux et estimer les économies d'énergie générées par les travaux énergétiques;
- Les économies permettent de rembourser tout ou partie de l'investissement réalisé;
- Le maître d'ouvrage rembourse la banque des territoires avec les économies générées par les travaux, sur une période de 13 ans maximum.



Pour l'année 2023, près de 7,2 millions d'€ de travaux ont été commandés pour le programme intracting et la participation du SDEF s'est élevée à près de 3,3 millions d'€.

## 22 Communes ont délibéré pour intégrer le programme intracting

Landivisiau, Carantec, Ploudalmézeau, Pont-l'Abbé, Saint-Martin-des-Champs, Combrit-Sainte-Marine, Le Folgoët, Briec, Crozon, Pont-Aven, Plobannalec-Lesconil, Rosporden, Saint-Pol-de-Léon, Ergué-Gabéric, Trégunc, Porspoder, Plouguin, Le Faou, Bannalec, Camaret, Lanvéoc, Plogonnec

## Les travaux de rénovation ont commencés dans 12 communes

Landivisiau, Carantec, Ploudalmézeau, Le Folgoët, Pont-Aven, Trégunc, Ergué-Gabéric, Pont-l'Abbé, Saint-Martin-des-Champs, Combrit-Sainte-Marine, Briec, Saint-Pol-de-Léon



## QUELQUES CHIFFRES ...

Les travaux réalisés dans le cadre du programme intracting ont permis d'éviter l'émission de **615Teq co<sup>2</sup>** et d'économiser **7 154 MWh** par an sur le territoire du Finistère.

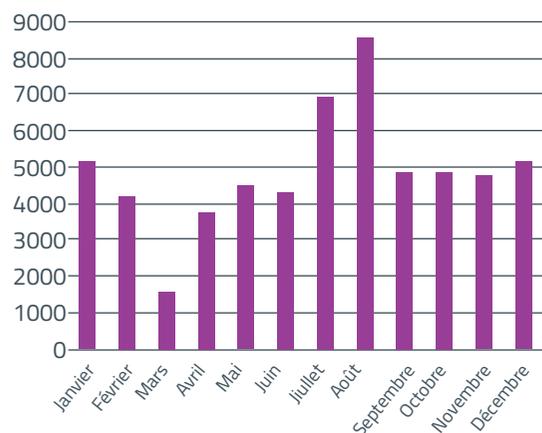
# INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

## Le parc IRVE du SDEF

Le SDEF exerce la compétence IRVE prévue à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités (loi Grenelle) : « Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leurs territoires, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (...) ».

Cette compétence est transférée pour toutes les communes de son périmètre et concerne les infrastructures ouvertes au public.

Nombre de sessions de charge 2023



Recette du réseau Ouest Charge Finistérien



Les syndicats d'énergie des Côtes d'Armor (22), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de Loire-Atlantique (44), du Maine-et-Loire (49) et Brest Métropole s'unissent à travers le réseau public de bornes de recharge Ouest-Charge pour développer la mobilité décarbonée afin de contribuer à la protection de la qualité de l'air et à la lutte contre le changement climatique.

- Près de 2 200 points de charge sur 7 départements
- Des bornes accessibles 7j/7 et 24h/24
- Des bornes connectées à un central de supervision pour un fonctionnement continu et fiable



## LES CHIFFRES POUR 2023



212 Bornes «normales»  
5 bornes «accélérées»  
17 bornes «rapides»  
3 superchargeurs

- Nombre de sessions : 53 897
- Energie chargée : 916 MWh
- Temps total de charge : 8 575 jours
- Equivalent de 4 581 668 km
- Soit 549T de CO2 non émis

### TOP 10 DES BORNES LES PLUS FRÉQUENTÉES

Concarneau - Quai de l'aiguillon	1 067
Quimper - Rue Rouget de Lisle	1 062
Bénodet - Corniche de la plage	1 001
Concarneau - Rue Leray	918
Landerneau - Quai de Léon	879
Pont-l'Abbé - Place de la République	756
Quimper - Place de la Tourbie	756
Combrit - Place Grafenhauser	732
Benodet - Avenue de l'Odet	710
Crozon - Rue de l'Atlantique	675

# Dossier IV

## Développement des énergies renouvelables sur le territoire du Finistère

- | *Photovoltaïque*
- | *Autoconsommation collective*
- | *SEM Énergies en Finistère*

### Quelques chiffres en bref ...



53 installations  
photovoltaïques



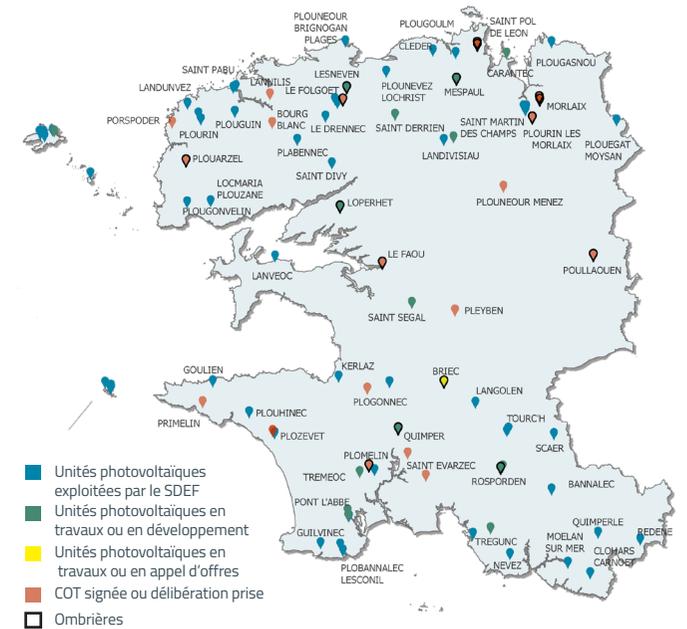
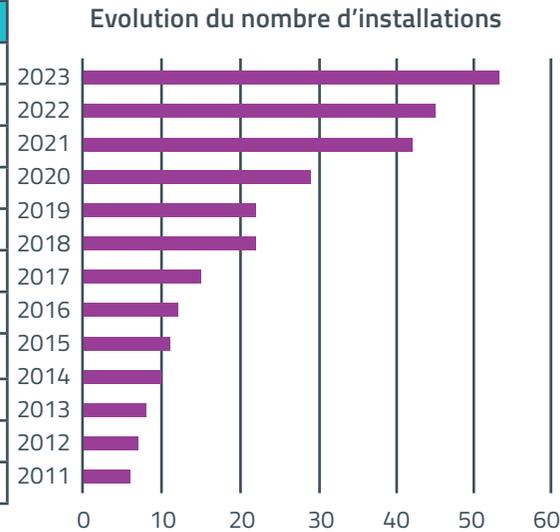
2 655 MWh produits

# PHOTOVOLTAÏQUE

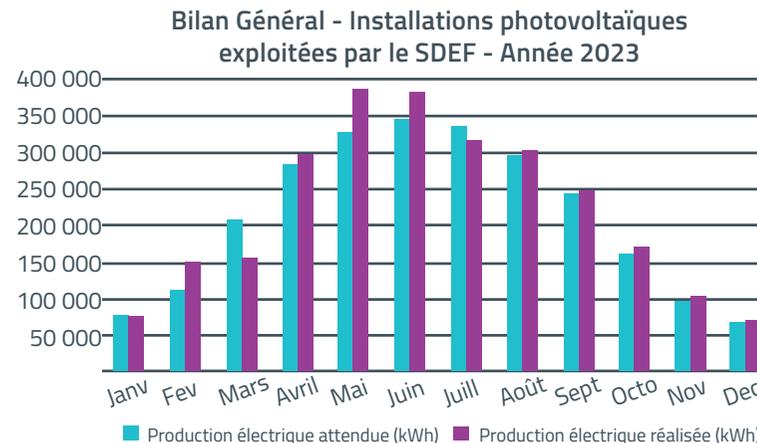
Au 31 décembre 2023, le SDEF exploitait 53 installations photovoltaïques pour une puissance totale de 2 970 kWc. Les centrales ont produit 2 655 MWh en 2023, soit 3.6% de plus que la production attendue.

En 2023, ce sont 11 nouvelles installations photovoltaïques qui ont été mises en service :

Commune	Bâtiment
Scaër	Médiathèque
Plourin	École et Préau
Le Drennec	Complexe Sportif
Le Folgoët	Services techniques
Ile de Ouessant	Mairie
Rosporden	Gymnase et piscine
Névez	Salle de sport
Langolen	Salle multifonction
Plomelin	Salle multifonction
Plounéour-Brignogan-Plages	Services techniques
Quimper SDEF	Ombrière et couverture



LA PUISSANCE TOTALE DE CES NOUVELLES INSTALLATIONS EST DE 659kWc.



## TÉMOIGNAGE



Jean-Louis BLOT  
Adjoint voirie  
Névez

### Quel était le projet ?

L'idée du projet photovoltaïque est venue avec la réfection de la couverture de la salle de sport, construite en 1980. Il y avait en

effet des fuites d'eau particulièrement en été.

La commune a réfléchi sur la méthode à utiliser pour la réalisation de ce projet photovoltaïque.

### Pourquoi avoir choisi le SDEF ?

Le SDEF fournissait l'expertise technique et portait financièrement le projet photovoltaïque.

La commune est adhérente au SDEF, cela facilitait beaucoup la procédure de mise en œuvre du projet.

### Impact du projet :

Grâce à l'auto consommation, l'électricité produite et consommée sur place sera moins chère que celle des fournisseurs historiques.

# AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE



## Le saviez-vous ?

L'autoconsommation collective est une opération permettant à un producteur et à des consommateurs respectant une proximité géographique, de pouvoir réaliser une vente de gré à gré en passant par le réseau public d'électricité.

Les bénéfices des projets d'autoconsommation collective sont alors multiples d'un point de vue technique ou financier, dont :

- Bénéficier d'une énergie renouvelable et locale ;
- Potentiellement profiter d'un prix inférieur et sans fluctuation par rapport au marché sur une partie de l'électricité consommée ;
- Sensibiliser sur le sujet de la transition énergétique.

## Cadre juridique

L'autoconsommation collective est autorisée et définie à l'article L.315-2 du code de l'Énergie. Les opérations d'autoconsommation collective doivent répondre à certaines conditions fixées par l'arrêté du 21 novembre 2019 complété par l'ordonnance du 3 mars 2021 : les points de soutirage et d'injection des participants ne peuvent être éloignés de plus de 2km, en France métropolitaine, la puissance cumulée des installations de production d'une opération ne peut dépasser 3MW.

*L'arrêté du 19 septembre 2023 précise les conditions de dérogations à la condition d'éloignement fixée dans la loi : la distance est portée à 10km lorsque tous les participants sont sur des communes rurales ou périurbaines, la distance est portée à 20km lorsque tous les participants sont sur des communes rurales.*

## Organisation d'un projet d'ACC

Une opération d'autoconsommation collective comprend diverses parties prenantes pour la mise en place de projet :

- La personne morale organisatrice (PMO) : structure juridique libre permettant d'avoir producteurs et consommateurs réunis au sein d'une même entité. Elle assure les échanges avec le gestionnaire du réseau, transmet les coefficients de répartition, assure un accompagnement technique et juridique, ...
- Le producteur : vend l'électricité de gré à gré au consommateur en contractualisant directement avec celui-ci. Il perçoit la rémunération de la prestation et les taxes associées qui seront reversées à l'Etat.
- Le consommateur : contractalise avec le producteur pour consommer l'électricité produite.
- Le gestionnaire de réseau : répartit l'électricité produite entre producteurs et consommateurs en fonction des coefficients transmis par la PMO. Il transmet ces informations au fournisseur de complément pour que ce dernier adapte sa facture d'électricité.
- Le fournisseur : adapte sa facture en fonction de la part d'électricité autoconsommée au sein de l'opération d'autoconsommation collective, en respectant les informations fournies par le gestionnaire de réseau.

## DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2023

- Lorsque le SDEF participe à une opération d'autoconsommation collective en tant que producteur, le SDEF facturera l'électricité produite à 13 c€/kWh à ses clients consommateurs, avec une indexation de 1% par an.
- Le SDEF fournit le service de PMO à titre gracieux pour ses adhérents ainsi que les structures dépendantes des collectivités locales adhérentes.
- Le SDEF facture son service de PMO à hauteur de 0,5 c€ / kWh sur toute transaction entre un consommateur et/ou un producteur n'étant pas adhérent ou dépendant d'une collectivité locale adhérente (CCAS, EHPAD...).

# SEM ÉNERGIES EN FINISTÈRE



La société d'économie mixte « Énergies en Finistère » créée en 2018 permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer des projets énergétiques sur le territoire, tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements.

## OBJECTIF TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

 Massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en s'impliquant financièrement et techniquement dès la phase d'amorçage.

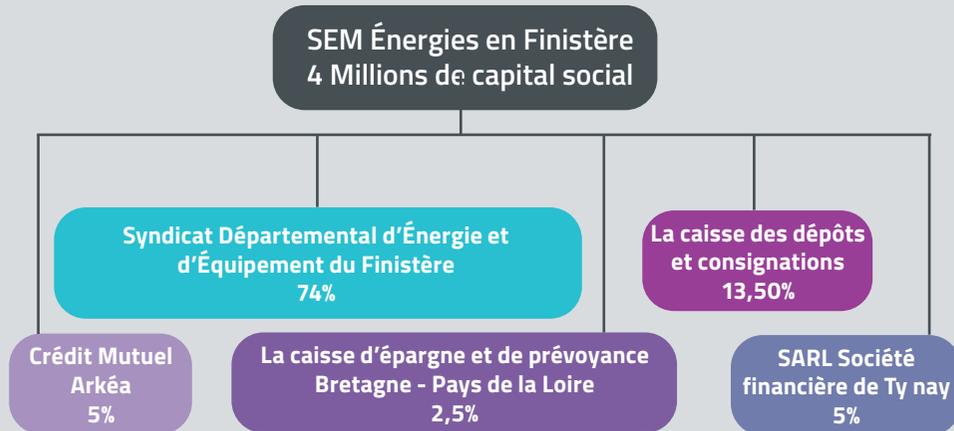
 Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent.

 Permettre aux communes, EPCI et citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un acteur de confiance.

 Accélérer le développement de la mobilité décarbonée, à travers la réalisation de stations distribuant du BioGNV issu d'unités de méthanisation bretonnes.

## La SEM est composée de 3 agents :

Marine CROZON, *Chargée de développement énergies renouvelables*  
Pauline SALVIAT, *Chargée de développement énergies renouvelables*  
Yvon BOULAY, *Exploitation et maintenance photovoltaïque et GNV*



## UN CHAMP D'ACTION QUI COUVRE TOUTES LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le champ d'actions de la SEM Énergies en Finistère permet de couvrir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois, hydro-électricité, mobilité GNV... Qu'ils soient privés, publics ou encore citoyens.

### Accélérateur de production d'énergies renouvelables

Avec des actionnaires engagés sur le territoire, Énergies en Finistère intervient comme co-développeur dès la phase à risque des projets, en rassemblant les acteurs locaux et les entreprises souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique du territoire.

Ainsi, la SEM contribue activement au développement de projets locaux d'énergies renouvelables dans toute leur diversité : publics, privés, ou citoyens, dès lors qu'ils sont validés techniquement et économiquement rentables.

### Une vision territoriale

La SEM Énergies en Finistère est gérée comme une entreprise privée mais son objectif reste celui du service public, garantissant ainsi :

- L'intérêt public (*activités et bénéfices générés au profit des Finistériens*),
- Le développement du département (*émergence de filières économiques créatrices d'emplois et de retombées économiques*),
- Une adhésion des différents acteurs grâce à une expertise dans la concertation locale et citoyenne.

Pour chaque projet, la SEM recherche à la fois une rentabilité économique, une bonne intégration et le développement d'unités locales de production d'énergies propres.



# Dossier V

## Le numérique au service de la transition énergétique

- | *Finistère Smart Connect*
- | *PCRS - Plan de corps de rue simplifié*
- | *Système d'Information Géographique*
- | *DT-DICT*
- | *Gestion des infrastructures TELECOM*



## Quelques chiffres en bref ...



39 passerelles  
radio LoRa  
supplémentaires  
installées



528 capteurs de  
remplissage de  
déchets  
installés



5 800  
connexions  
pour le cadastre  
solaire



17 164  
réponses au DT-  
DICT



4 058 km de  
voirie relevés en  
PCRS en 2023  
*Soit 14 500 km au  
total.*

# FINISTÈRE SMART CONNECT



## Le saviez-vous ?

Le dispositif Finistère Smart Connect permet de mettre à disposition du SDEF et de ses adhérents, des services d'objets connectés pour piloter l'éclairage public (télégestion), suivre les consommations d'énergie des bâtiments, réaliser la télé relève des compteurs d'eau, optimiser la collecte des déchets en apport volontaire, informer et suivre les disponibilités des parkings, mesurer des paramètres environnementaux et de qualité de l'air. Basé sur une infrastructure mutualisée, il s'agit de proposer, à moindre coût, des outils de pilotage des politiques publiques dans les domaines de l'efficacité énergétique et d'optimiser les services publics en réseaux.

## Bilan de l'année 2023

En 2023, deux nouveaux territoires intercommunaux sont couverts par des réseaux radio bas débit LoRa.

**Sur Haut Léon Communauté**, 21 passerelles radio sont en service depuis septembre 2023. Quatre bâtiments publics ont été équipés de capteurs de suivi des consommations énergétiques et 528 capteurs de mesure de la collecte des déchets en apport volontaire sont déployés.

**Sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud**, 18 passerelles radio ont également été mises en service et trois bâtiments communautaires ont été équipés de capteurs.

Sur ces deux territoires, les études techniques pour le déploiement des horloges connectées ont été réalisées et les commandes de matériel sont passées : plus de 700 horloges connectées seront déployées sur ces deux EPCI.



Tout au long de l'année les rencontres avec les EPCI se sont poursuivies pour présenter le dispositif Finistère Smart Connect : communautés de communes de Lesneven Côtes des légendes, Pays des Abers, Haut Pays Bigouden, Monts d'Arrée et pays de Landivisiau et communautés d'agglomérations de Landerneau Daoulas et de Morlaix Communauté. Un partenariat sera signé en 2024 avec Morlaix Communauté.

Enfin, le SDEF a signé, en avril 2023, une convention avec la Banque des territoires pour le financement à hauteur de 50%, des déploiements de passerelles radio LoRa sur les territoires finistériens. Le SDEF fait partie des 7 lauréats du 1er appel à projet national « Territoires intelligents et durables » lancé par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), rattaché aux services du 1er Ministre.



## QUELQUES CHIFFRES ...

- 39 passerelles radio LoRa supplémentaires mises en service sur 2 nouveaux EPCI ;
- 528 capteurs de mesure du remplissage des colonnes d'apport volontaires de déchets déployés ;
- 7 bâtiments publics supplémentaires instrumentés ;
- **Déploiement d'un logiciel éclairage public : on/off**  
Destiné aux élus et services municipaux, il permet lors d'évènements exceptionnels d'avoir la possibilité de directement couper ou allumer l'éclairage public sur l'ensemble de la commune ou sur plusieurs armoires.



# PCRS - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

Inscrit dans le cadre de « Anti-endommagement des réseaux » du 1er juillet 2012, le Plan Corps de Rue Simplifié deviendra en 2026 le fond de plan de référence de tous les gestionnaires de réseaux pour répondre aux DT-DICT.

Le SDEF, en tant que propriétaire des réseaux d'électricité moyenne et basse tension et assurant l'exploitation / maintenance de l'éclairage public sur 226 communes finistériennes, a proposé de se déclarer Autorité Publique Locale Compétente pour établir et mettre à jour ce PCRS.

## Bilan de l'année 2023

En 2023, le rythme du roulage et de traitement des données est resté conforme aux objectifs fixés en 2019 lors de la signature des conventions avec l'ensemble des partenaires du projet. Avec le rythme actuel, la totalité des relevés de voirie sera réalisée d'ici le 1er janvier 2026.

La collecte et le traitement des données se sont poursuivis en régie, avec les 5 agents du service PCRS, en charge également de la production de l'orthovoirie sur la quasi-totalité du réseau routier.

La vectorisation des zones urbanisées est, quant à elle, externalisée auprès de la société Datagéo, chargée de produire et de livrer un référentiel conforme aux géostandards nationaux définis par le Conseil National de l'Information Géographique.

Enfin, une vue immersive (photo à 360° de toute la voirie) est mise à disposition des partenaires, depuis la fin d'année 2023, afin de répondre aux besoins existants ou futurs dans les domaines de la voirie, de la gestion patrimoniale ou la représentation du territoire en 3D. Il est ainsi possible de naviguer en 3D dans la vue et de réaliser des mesures.

Ce projet, piloté et financé en partenariat avec ENEDIS, GRDF, le Département du Finistère et la très grande majorité des EPCI du département, a débuté en 2021 par la signature d'une convention cadre, pour une durée de 5 ans.

L'acquisition des données est réalisée par cartographie mobile (ou Mobile Mapping System). Ce dispositif permet de représenter le corps de rue par un nuage de points en trois dimensions avec une précision inférieure à 5 cm. Ces données sont contrôlées par un cabinet indépendant et certifié.

Trajectoire



Vue immersive

Nuage de points



## LES CHIFFRES POUR 2023

- 4 058 km de voirie ont été relevés sur 47 communes en 2023 ;
- 67% du linéaire total de voirie était levé;
- 14 500 km dont 4 500 km en urbain

Les données disponibles à la consultation concernent à ce jour un peu plus de 50% du linéaire urbain pour le PCRS vecteur et 45% du linéaire total pour l'orthovoirie.



PCRS sur le WebSIG du SDEF :  
<https://sig.sdef.fr/carto/PCRS/>

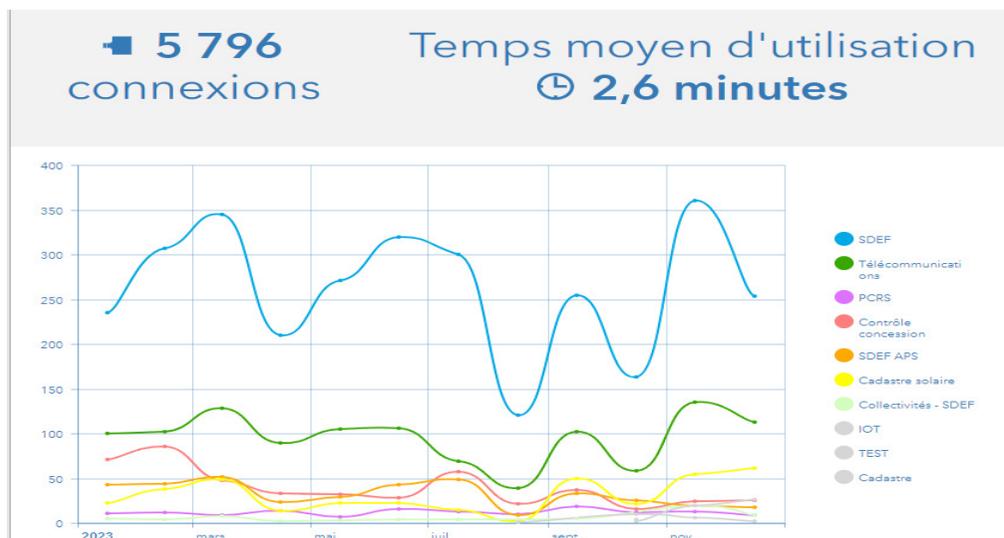
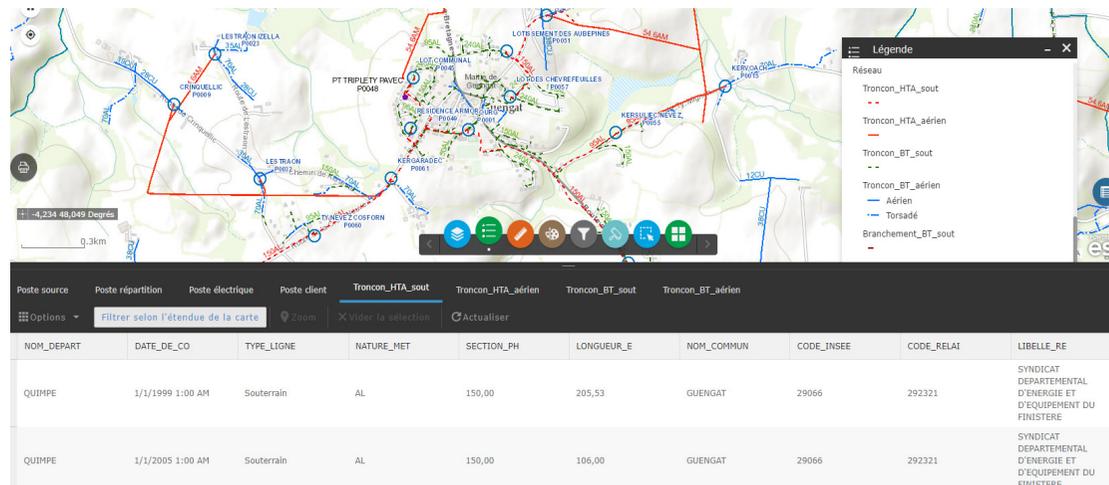
Vue immersive :  
<https://pcrs.sdef.fr:4111/publications/sdef>

# SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

## Les objectifs du système d'information géographique du SDEF

Le SIG permet d'avoir une connaissance précise et actualisée de l'ensemble des réseaux gérés par le SDEF, en offrant des informations détaillées du patrimoine et en facilitant le pilotage des actions menées sur le territoire. Le portail WEB permet de satisfaire les besoins du SDEF en termes de diffusion d'information géographique, de production de données, d'analyse spatiale et d'édition cartographique.

Les données publiées sont : réseaux électriques (moyenne et basse tension), réseaux de communications électroniques, réseaux d'éclairage public, cadastre solaire, données PCRS, bornes de recharges pour véhicules électriques, etc. Leur diffusion aux Collectivités se fait via un accès sécurisé à la plateforme Web ou via les flux WMS/WFS mis en place par thématique.



Un module de suivi des connexions à la plateforme Web permet également de visualiser les applications les plus utilisées en interne et par les Collectivités. En 2023, près de 5 800 connexions qui ont été enregistrées soit près de 30 connexions par jour.

Les données les plus recherchées concernent le réseau électrique, essentiellement à l'interne dans le cadre de l'activité du pôle technique.

## Bilan de l'année 2023 et chiffres clés

### Éclairage public :

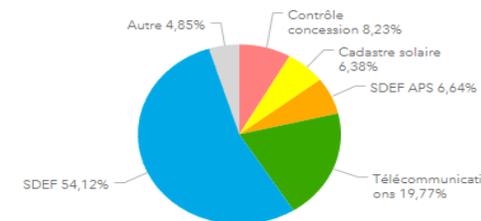
- 3 297 km de réseaux d'alimentation d'éclairage public dont le SDEF assure l'exploitation/maintenance,
- 222 communes intégrées dans le SIG soit 94 637 points lumineux et 4 230 armoires de commande,
- 12 EPCI intégrés ayant transféré l'exploitation/maintenance soit 209 armoires, 3 069 points lumineux et 102 km de réseaux.

### Communications électroniques :

- 410 km de réseaux souterrains dont le SDEF est exploitant (option A),
- 161 km de réseaux liés à des opérations communales ou intercommunales réalisées avec le SDEF (extensions, lotissements communaux, zones d'activités).

### Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) :

- 241 bornes de recharge pour véhicules électriques intégrées.



# DT - DICT

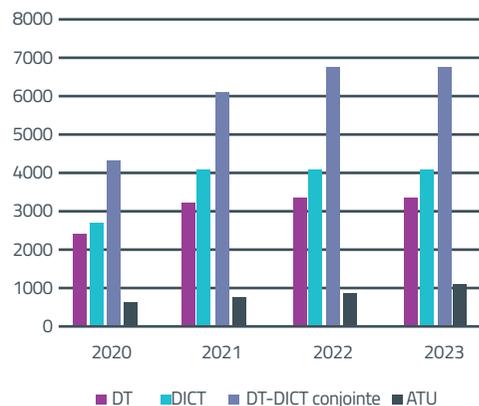
## Réponses aux DT-DICT et géoréférencement des réseaux :

Les travaux effectués à proximité des canalisations constituent les causes les plus fréquentes de leurs détériorations. La réforme anti-endommagement de 2012 vise à éviter les dommages parfois dramatiques causés dans le cadre des travaux de voirie. Elle implique, pour les exploitants de réseaux sensibles, de fournir une cartographie de leurs ouvrages sur une plateforme mutualisée au niveau national : le Guichet Unique.

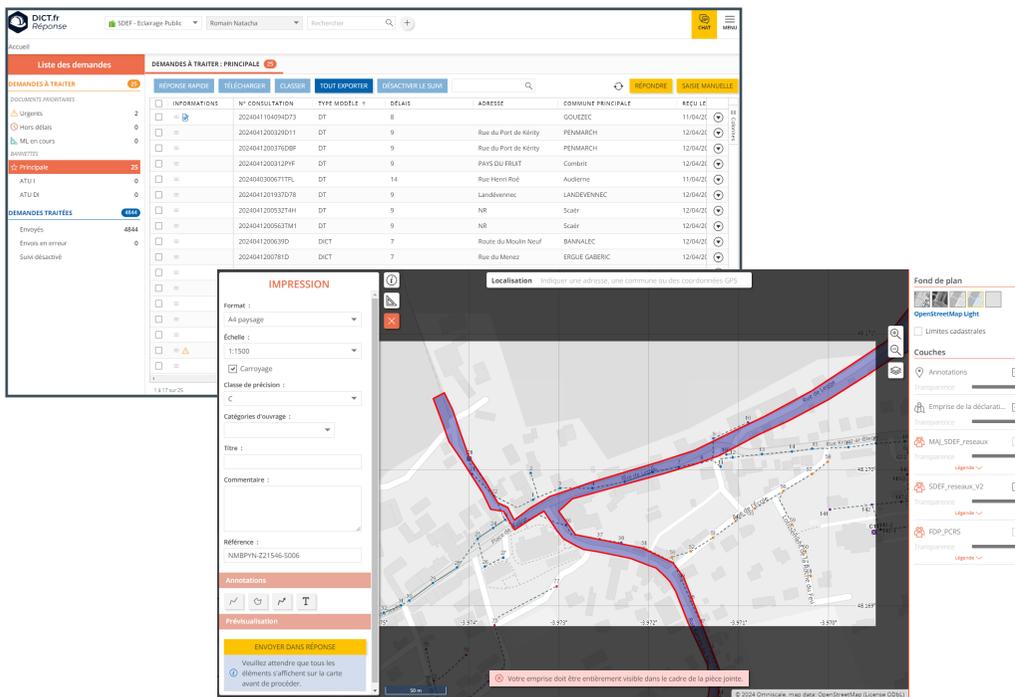
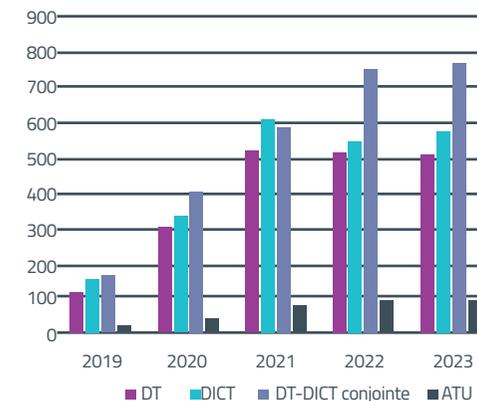
De leur côté, les maîtres d'ouvrages et les exécutants de travaux ont l'obligation de consulter ce guichet avant l'envoi d'une DT (déclaration de travaux), d'une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) et d'ATU (avis de travaux urgents).

Le SDEF, en tant que gestionnaire des réseaux souterrains d'éclairage public et en tant que propriétaire d'infrastructures publiques de communications électroniques, principalement dans le cadre des enfouissements coordonnés, assure cette mission de réponse aux DT-DICT et réalise également le géoréférencement des réseaux d'éclairage public dont il est gestionnaire.

Eclairage public



Communications électroniques



## LES CHIFFRES POUR 2023

Au total, sur l'année 2023 cela représente plus de 17 000 réponses :

- Le réseau et les ouvrages d'éclairage public : fin 2023, le SDEF assurait la compétence d'exploitation/maintenance sur 222 communes et 12 EPCI. 15 217 réponses ont été faites en 2023, en constante augmentation depuis 2017 (le nombre de demandes était de 5 111).
- Le réseau de communications électroniques : en 2023, le linéaire des réseaux souterrain enfouis en coordination (option A) représentait 375 km sur 157 communes. 1 947 réponses ont été apportées.

	DT	DICT	DT_DICT	ATU	Autre	Total
Comm Elec	512	572	768	95	-	1 947
EP	3 315	4 088	6 716	1 080	18	15 217
<b>Total</b>	<b>17 164</b>					

- Fin 2023, le linéaire total de réseau d'éclairage public détecté et géoréférencé est de 1342 km dont 1 156 km en unités urbaines et 186 km en zone rurale.



# Dossier VI

## Aménagement du territoire

- | *Déploiement de la fibre*
- | *Conseil aux collectivités*
- | *Appuis communs et L49*

### Quelques chiffres en bref ...



70 études pour  
le déploiement  
de la fibre



40 000 prises  
commercialisées



3 conventions  
de gestion des  
infrastructures  
signées

# DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

## Fibre optique jusqu'à l'habitation FTTH

Les opérateurs privés déploient des réseaux en fibre optique principalement dans les grandes villes (zones AMII). En dehors de ces secteurs, c'est le syndicat mixte MEGALIS Bretagne, qui déploie un réseau d'initiative publique (RIP) dans le cadre du Projet Bretagne Très Haut Débit. Le SDEF a conclu un partenariat avec Mégalis avec à la clé une mise à disposition de personnels pour assurer le suivi des études et des travaux.

Le réseau THD (très haut débit) en cours de déploiement s'appuie entièrement sur la technologie en fibre optique. C'est donc un nouveau réseau qui doit être construit

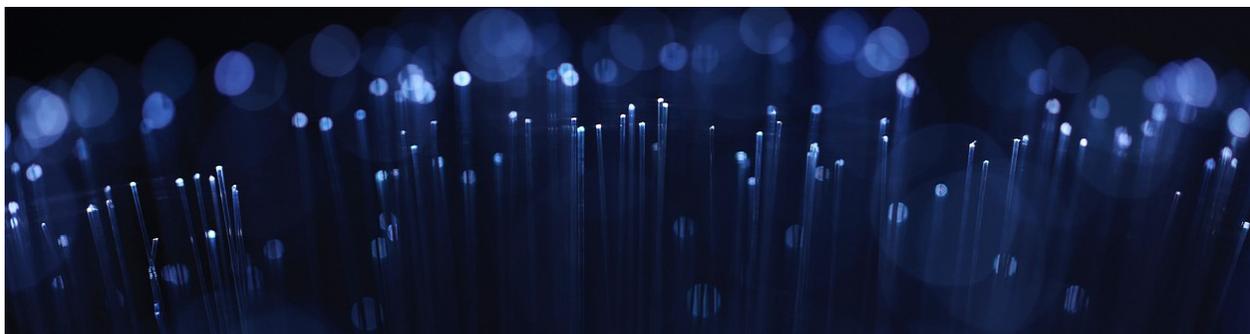
partant du central optique jusqu'au point de branchement. Ce déploiement massif se fait le plus souvent dans des infrastructures existantes : souterraines ou aériennes. Cependant, Il faut aussi créer les infrastructures quand elles sont inexistantes ou inutilisables (cas des câbles téléphoniques en pleine terre). Sur le segment dit de Transport (entre le central optique et l'armoire de rue) le souterrain sera systématique, alors qu'en distribution, la plantation de poteaux sera privilégiée, plus rapide et moins coûteuse, même si le SDEF travaille avec les communes et les EPCI pour identifier et valoriser au maximum les infrastructures publiques de communications électroniques existantes.



## LES CHIFFRES POUR 2023

Avancement P1, P2 et P3 au 31 décembre 2023

Phase	Nombre de zones	Etude EXE validée	Transports terminés	Prises totales	Prises réceptionnées	Reste à déployer
P1	36	36	36	77 200	77200	0
P2	146	146	139	137 000	84 500	52 500
P3	220	68	18	210 000	0	210 000
Total	402	250	192	424 200	161 700	262 500



# CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS



## Le saviez-vous ?

Pour accompagner ses adhérents dans leurs projets, le SDEF assure des missions d'assistance administrative, juridique et technique pour le compte de ses membres, en lien avec des opérations menées dans le cadre des compétences principales du SDEF. Cette compétence optionnelle, s'appuie sur l'article L 5721-9 du CGCT.

## Bilan de l'année 2023



**Voirie et aménagement** : l'objectif des communes est d'assurer une politique cohérente de rénovation et d'entretien sur l'ensemble de leurs voiries, tout en tenant compte de contraintes budgétaires. L'activité continue de progresser en 2023. Si une baisse d'activité sur le suivi des marchés d'entretien de voirie est notée, elle est compensée par la mise en chantier de plusieurs aménagements, étudiés depuis 2022.



**Réseaux humides** : la vétusté de réseaux en sous-sol est à l'origine de fuites pouvant mettre en danger les milieux récepteurs et la ressource. L'entretien des infrastructures constituant le patrimoine collectif devient donc un enjeu majeur. Les deux EPCI accompagnés par l'assistance conseil maintiennent leurs rythmes d'investissement sur 2023.



**Ombrières photovoltaïques** : favoriser la production d'énergies renouvelables, valoriser les modes de déplacements décarbonés permet aux collectivités de répondre aux enjeux environnementaux mais aussi économiques liés à la transition énergétique. En transversalité avec le pôle « énergie », l'assistance conseil a apporté son expertise sur les aspects Génie Civil, VRD, structure et suivi de chantier sur un marché de travaux pour la construction de trois ombrières photovoltaïques associées à un super-chargeur pour le compte d'un EPCI. Ces actions menées en transversalité, entre les différents pôles du SDEF, sont amenées à se développer dans l'avenir.



## LES CHIFFRES POUR 2023

- 7 communes ont bénéficié de l'assistance conseil dans le cadre du suivi de leurs programmes annuels d'entretien de voirie pour un montant total de travaux de 795 K€ TTC ;
- 4 communes ont bénéficié de l'assistance conseil dans le cadre du suivi de leurs opérations d'aménagement de corps de rue ou de viabilisation de lotissement pour un montant total de travaux de 1 138 K€ TTC ;
- 2 EPCI ont bénéficié de l'assistance conseil dans le cadre du suivi de leurs programmes d'investissements sur leurs réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour un montant total de travaux de 452 K€ TTC ;
- 1 EPCI a bénéficié de l'assistance conseil dans le cadre du suivi de la réalisation d'infrastructures photovoltaïques pour un montant total de travaux de 287 K€ TTC.



# APPUIS COMMUNS ET L49

## Le recensement des appuis communs

Dans le cadre de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique, le SDEF a signé des conventions pour l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité avec chaque opérateur pour l'installation de leurs réseaux de communication électronique. 17 opérateurs ont signé cette convention. Les principaux opérateurs, utilisateurs des supports sont Megalis dans le cadre du déploiement de la fibre et Orange pour son réseau cuivre et les déploiements de fibre optique dans les zones AMII.

Cette convention stipule notamment que chaque Opérateur doit verser une

redevance d'utilisation du réseau public de distribution d'énergie électrique à l'AODE, en sa qualité de propriétaire dudit réseau.

Le montant de cette redevance est facturé une seule fois par support utilisé pour une durée de mise à disposition de 20 ans (30€ HT par support en 2023, révisable annuellement).

Afin de facturer la redevance aux Opérateurs, ceux-ci doivent communiquer au SDEF, à la fin de chaque semestre, un état des lieux permettant de localiser les supports occupés par leurs réseaux de communications électroniques.

## L'information sur les opérations de travaux d'importance significative pour faciliter le déploiement de la fibre (L49)

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, la loi du 17 décembre 2009 a instauré une série de mesures pour faciliter le déploiement et l'accès au très haut débit à l'ensemble du territoire finistérien.

Dans cette optique, le SDEF a été désigné en 2011 comme l'organisme chargé d'assurer la mise en application de l'article L 49 du code des postes et télécommunications par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDAN) du Finistère.

L'article L49 oblige les maîtres d'ouvrage réalisant des travaux de toute nature, mais d'importance significative, sur le domaine public à en informer les Collectivités et les opérateurs de communication électronique afin de favoriser le déploiement de la fibre optique en offrant l'opportunité de mettre à profit ces chantiers pour réaliser leurs propres infrastructures à moindre coût.

Une plateforme gérée par le SDEF a été mise en place sur le site internet [www.sdef.fr](http://www.sdef.fr) afin de mettre en relation les acteurs concernés par cette loi en centralisant les informations émanant des maîtres d'ouvrage engageant des travaux sur le territoire du Finistère.

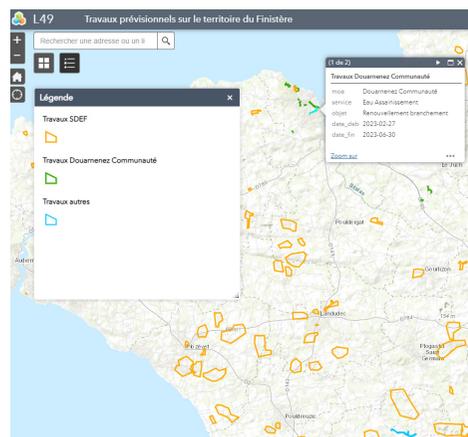
Cette plateforme permet d'un côté aux maîtres d'ouvrage de remplir un formulaire avec les informations des travaux engagés et de l'autre de visualiser sur une carte interactive les travaux prévisionnels sur le territoire afin de rechercher des synergies éventuelles pour des travaux d'infrastructure. Les déclarants peuvent y déposer l'emprise de leurs travaux et les opérateurs, disposer d'une information sur les chantiers prévus.

Les chantiers du SDE, ceux réalisés par certains EPCI et des acteurs privés sont progressivement portés à la connaissance des opérateurs sur la plateforme.



## LES CHIFFRES POUR 2023

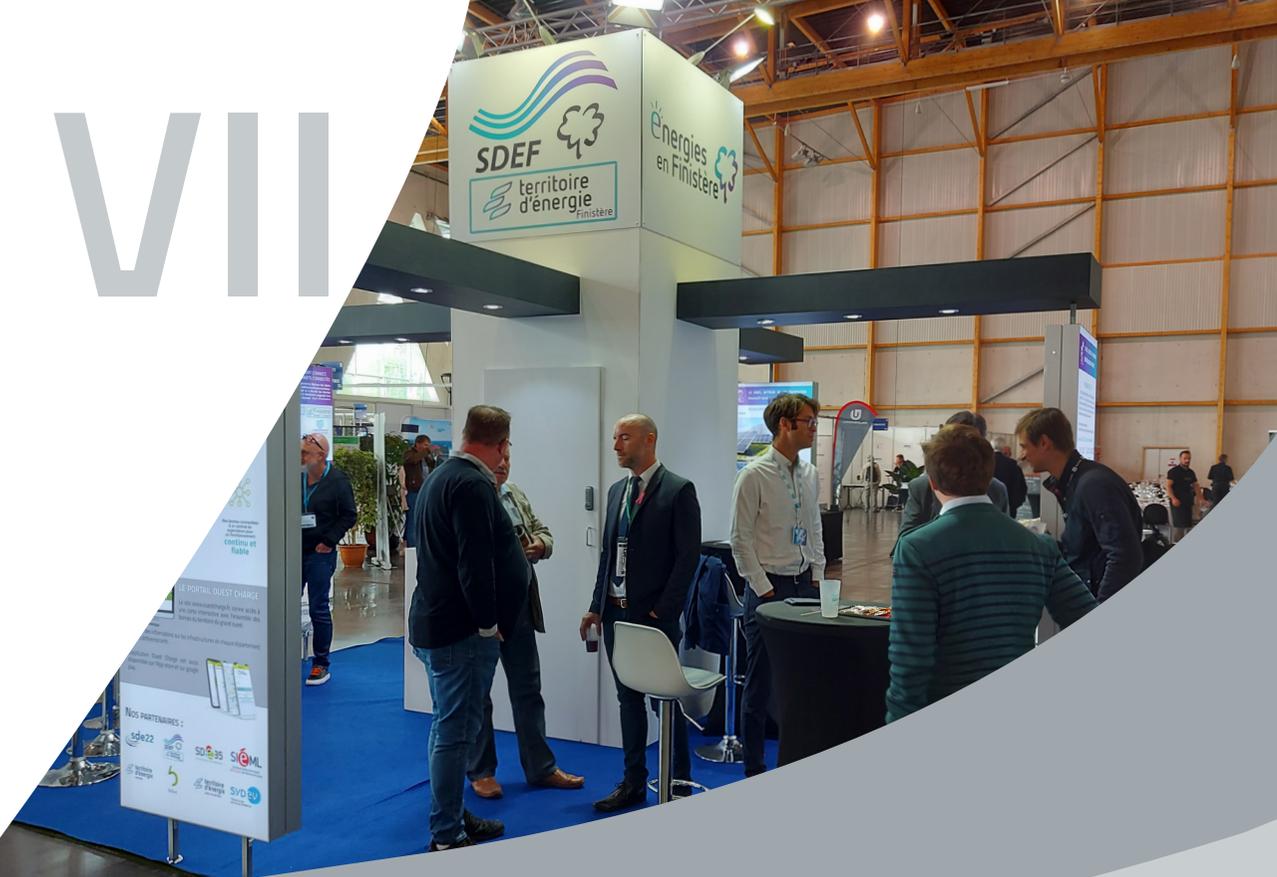
- 2 823 supports ont été déclarés en 2023 par 5 Opérateurs différents.
- Le montant cumulé de la redevance était, en 2023 de : 83 840€ HT.
- Depuis 2015, le montant cumulé de la redevance s'élève à 458 704€ pour la mise à disposition de 15 958 poteaux.



# Dossier VII

## Communication et sensibilisation

- | *Les actions de communication*
- | *Sensibilisation des jeunes publics*



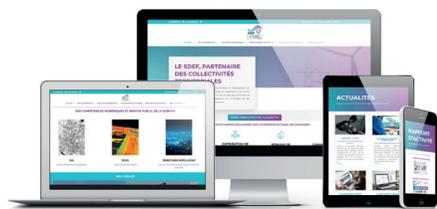
# LES ACTIONS DE COMMUNICATION

## Newsletter et site internet

Pour diffuser ses actualités, le SDEF utilise principalement une newsletter mensuelle et son site internet.

La newsletter est envoyée à une liste de près de 1 500 contacts, majoritairement au sein des collectivités et des communautés de communes.

Le site internet de son côté est continuellement mis à jour pour présenter les services et les actualités du SDEF. Le site internet comptabilise en moyenne chaque année près de 25 000 visites.



## Réseau social

Depuis 2019, le SDEF est présent sur LinkedIn. Ce réseau social principalement utilisé par des professionnels, nous permet de présenter en temps réel nos activités et d'échanger avec les acteurs qui constituent l'environnement du SDEF.

Evolution du nombre d'abonnés sur linkedin du SDEF



Rejoignez-nous :



## Événementiel

### Breizh transition - 5e édition

Cet événement s'est déroulé sur deux jours (4 et 5 octobre), a permis de rassembler les acteurs publics de la transition énergétique, économique et numérique...

Le SDEF, partenaire de l'événement a participé à plusieurs conférences :

**Le développement des réseaux de chaleur :** Un enjeu stratégique pour les territoires dans un contexte de crise énergétique. Avec la participation de deux vice-présidents du SDEF Thomas Ferrec et Stéphane Le Doaré.

**Autoconsommation et boucles énergétiques.** Avec la participation de notre vice-président François Hamon.

Et à un atelier :

**Éclairons l'avenir avec une réduction de 70% de la consommation.** Atelier animé par notre responsable du pôle éclairage public Christophe Hemon et Loïc Lecler Président AFE Bretagne.



# SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS

L'une des missions du SDEF est également la sensibilisation du public. Pour cela, le syndicat dispose de deux expositions : «Le parcours de l'énergie» dans les locaux de Landivisiau et «Tous acteurs de notre futur énergétique» dans le bâtiment de Quimper. (Elles sont disponibles en version mobile). Toutes les deux sont disponibles gratuitement à destination des écoles ou des communes, il est également possible de programmer des animations avec du public.

L'objectif de ces expositions est de sensibiliser les publics aux sujets de l'énergie et de la transition énergétique. Les visites peuvent également s'accompagner d'ateliers d'animation ou de visites de sites de production d'énergies renouvelables.

## LE PARCOURS DE L'ÉNERGIE

Cette exposition, située à Landivisiau, sensibilise le visiteur au cheminement de l'énergie, depuis sa source jusqu'à son utilisation.

L'exposition s'articule sous la forme d'un parcours en 4 espaces : les ressources d'énergies, la transformation de l'énergie, son acheminement et ses utilisations au quotidien.

L'objectif est de créer un questionnement chez le visiteur en lui permettant de saisir les enjeux de l'énergie. L'exposition répond à des exigences environnementales qui démontrent une cohérence entre le message et son support.



## TOUS ACTEURS DE NOTRE FUTUR ÉNERGÉTIQUE

L'exposition permet d'envisager les grands enjeux de la transition énergétique : climat, mobilité, urbanisme, gestion de l'énergie et conclure sur les transformations des territoires.

En fin de visite, la réalité augmentée projetée sur une maquette de l'Île d'Ouessant permet de mieux mesurer l'importance des changements à venir et le rôle de chacun dans la réussite de la transition.

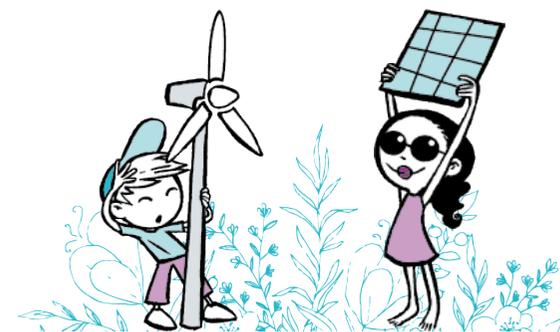
Cette exposition est installée au siège du SDEF à Quimper qui est un bâtiment exemplaire au titre de l'énergie.



## LE CONCOURS ÉCOLOUSTICS

Organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) le concours écoloustics à destination des scolaires de cycle 3, propose aux élèves de réfléchir à la transition énergétique autour d'un thème. Cette année, le thème était «Mon territoire fait sa transition énergétique et moi dans tout ça». Les élèves sont libres de répondre à cette problématique avec le support qu'ils souhaitent (exposition, jeux de société, vidéo, bande dessinée...).

À la fin de l'année scolaire, ils peuvent être lauréats de deux prix : le départemental décerné par le syndicat et le national décerné par la FNCCR. S'ils gagnent le prix national, ils sont invités à Paris pour la remise des prix.



Pour l'année 2022-2023, la classe de CM1 et CM2 de l'école Florence ARTHAUD de Plomodiern a déposé un dossier pour participer au concours écoloustics.

Pour leur dossier, les élèves ont proposé une exposition afin de présenter ce qui se fait en matière de transition énergétique sur le territoire de Plomodiern et de nouvelles idées pour limiter le changement climatique.

Grâce à leur travail et à leur implication, les élèves ont remporté le 1er prix du concours national écoloustics. La classe a été sélectionnée parmi les 70 classes participantes sur l'ensemble du territoire national.

Pour recevoir leur prix, les élèves ont été invités par la FNCCR et le SDEF le mercredi 28 juin 2023 à Paris.

Au programme de cette journée : la visite de plusieurs expositions de la cité des sciences (Biomimétisme, Transition énergétique environnementale et robots) puis pique-nique au jardin de la villette. Ensuite, les élèves ont visité Paris et ainsi pu découvrir plusieurs monuments : l'Opéra Garnier, la cour du Palais Royal, La Pyramide du Louvre, le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et pour finir la tour Eiffel. Pour clôturer cette journée intense, ils avaient rendez-vous dans le courant de l'après-midi au siège de la FNCCR pour la remise du trophée.



Pour plus d'informations sur le concours, veuillez contacter Lisa Gloaguen: [lisa.gloaguen@sdef.fr](mailto:lisa.gloaguen@sdef.fr) ou par téléphone : 07 63 31 05 44

# LEXIQUE

**ABF** : Architecte des Bâtiments de France

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie

**AODE** : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

**ATU** : Avis de Travaux Urgents

**BTHD** : Bretagne Très Haut Débit

**CEE** : Certificats d'Économies d'Énergie

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CRAC** : Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire

**CRITÈRE B** : Il constitue la durée moyenne de coupure perçue par an par un client basse tension quelle que soit la cause des coupures

**CUMAC** : Cumulé actualisé. Le kWh cumac est l'unité quantifiant les certificats d'économies d'énergie

**DMA** : Départ Mal Alimenté

**DICT** : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

**DSLAM** : Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonné numérique

**DT** : Demande de Travaux

**DSP** : Délégation de Service Public

**EDF** : Électricité De France

**ENEDIS** : Gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité (ex. ERDF)

**EP** : Éclairage Public

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FACE** : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification

**FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

**FTTH** : Fiber To The Home = Fibre optique jusqu'au domicile

**GDO** : Gestion Des Ouvrages

**GRDF** : Gaz Réseau Distribution France

**ICS** : Informations Commercialement Sensibles

**LOI NOME** : Loi du 7 décembre 2010 portant sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité »

**MAÎTRE D'OEUVRE** : Personne physique ou morale chargée de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage pour le compte d'un maître d'ouvrage

**MAÎTRE D'OUVRAGE** : Personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en oeuvre ou réalisé. Il en est le commanditaire.

Il définit un cahier des charges et par conséquent les besoins, le budget et le calendrier prévisionnel des travaux.

**MDE** : Maîtrise de la Demande en Énergie

**MED** : Montée En Débit

**NRA/NRO** : Noeud de Raccordement Abonnement Noeud de Raccordement Optique

**PAMELA** : Programme d'AMélioration Esthétique des Lignes Aériennes

**PBO** : Point de Branchement Optique

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial

**PCRS** : Plan de Corps de Rue Simplifié

**PCT** : Part Couverte par le Tarif

**PEB** : Pôle Énergie Bretagne qui regroupe les quatre syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

**PEIM** : Plan Exceptionnel d'Investissement et Maintenance

**PTF** : Proposition Technique et Financière

**REDEVANCE R2** : Redevance contractuelle dite « d'investissement » fixée par le cahier des charges de concession et versée par ENEDIS au SDEF en fonction des travaux réalisés sur le réseau

**RÉSEAU HTB** : Réseau Haute Tension B. En courant alternatif :  $U_n > 50 \text{ kV}$

**RÉSEAU HTA** : Réseau Haute Tension A ou moyenne tension. En courant alternatif :  $1 \text{ kV} < U_n \leq 50 \text{ kV}$

**RÉSEAU BT** : Réseau Basse Tension. En courant alternatif :  $50 \text{ V} < U_n < 1 \text{ 000 V}$

**SDE** : Syndicat Départemental d'Énergie

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Énergie

**TCCFE** : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

**TICFE** : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité

**TSE** : Tarifs Sociaux de l'Énergie

**TPN** : Tarif de Première Nécessité

**TST** : Travaux Sous Tension

**TURPE** : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

**VRG** : Valorisation des Remises Gratuites

*Directeur de la publication* : Antoine Corolleur

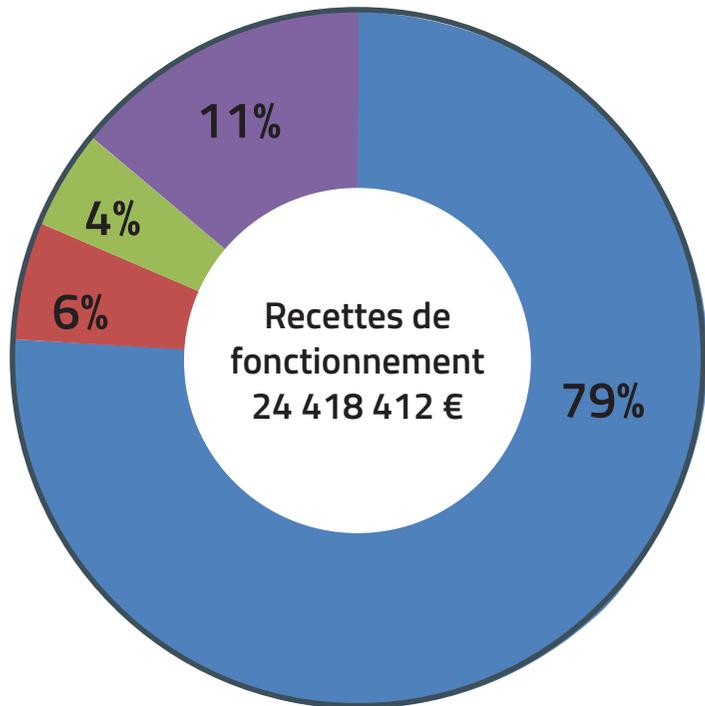
*Co-directeur de la publication* : Jacques Monfort

*Rédaction* : les services du SDEF : Jacques Monfort, Emmanuel Quéré, Christian Henaff, Lisa Gloaguen, Morgane Boulière, Laurence Le Velly, Didier Rochard, François Jeffredo, Christophe Hémon, Thomas Le Poulichet, Anaïs Belleil, Jérémy Geffroy

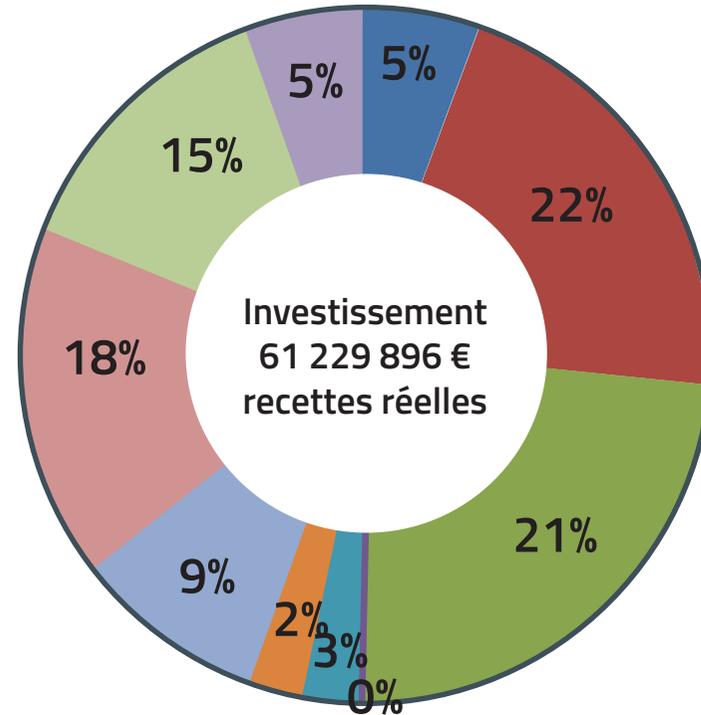
*Conception graphique* : Lisa Gloaguen

*Charte graphique* : SDEF - *Crédits photos* : SDEF, Fotolia, Unsplash  
*Journal imprimé dans une imprimerie certifiée Imprim'vert.*

# BUDGET - LES RECETTES

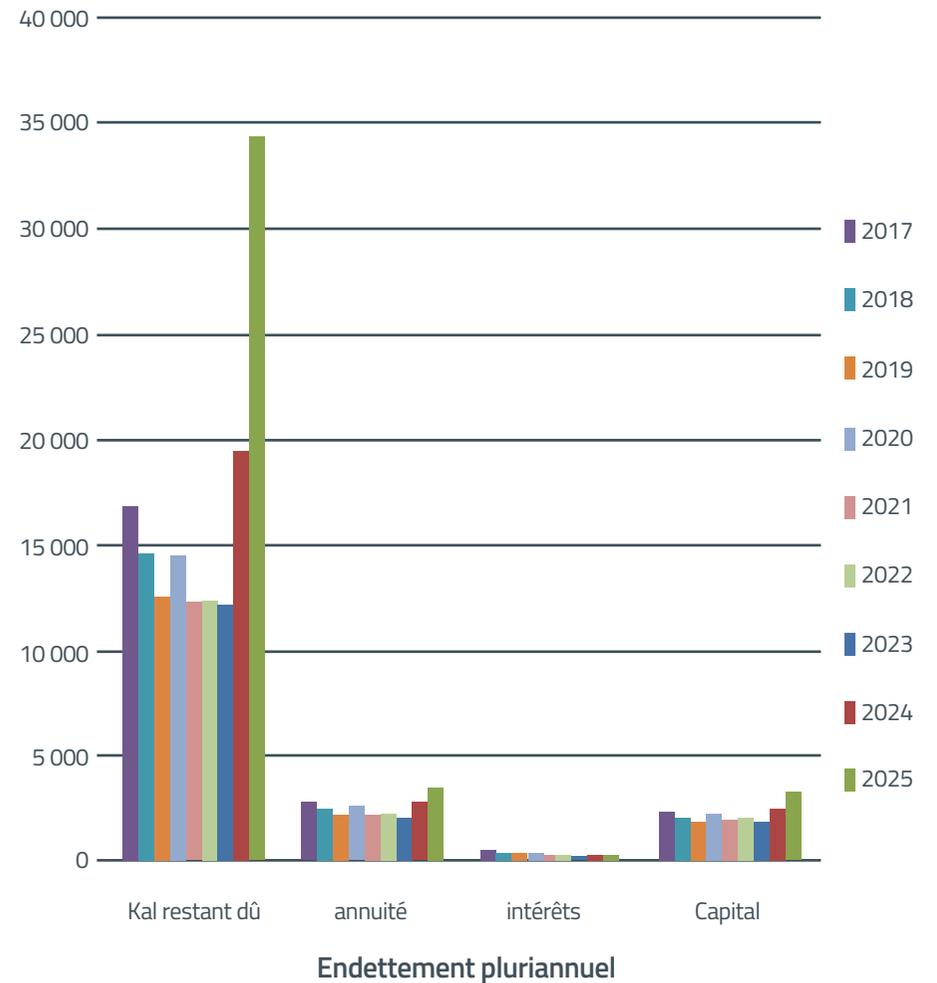
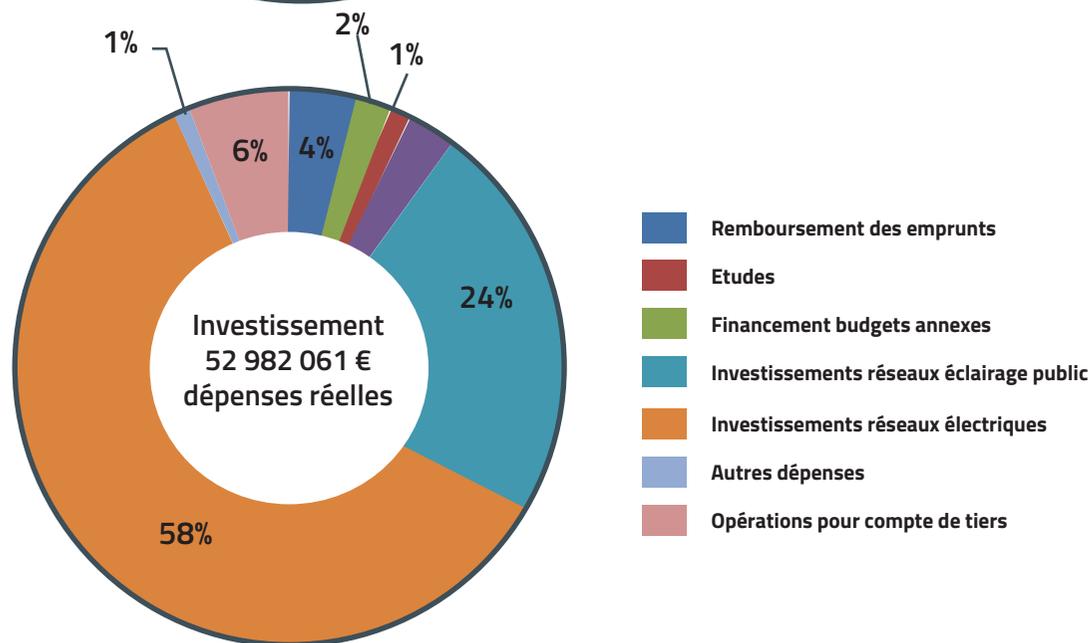
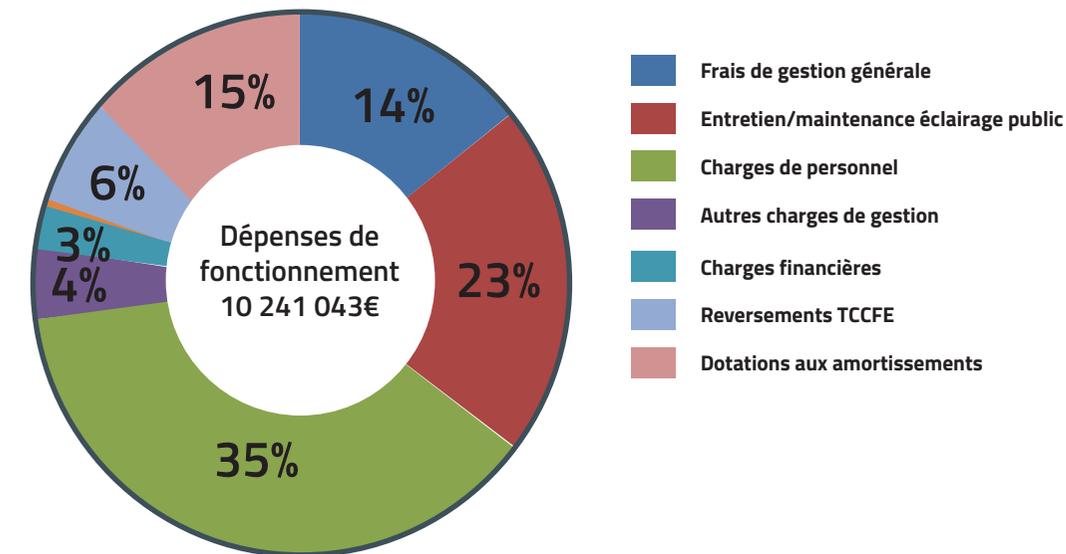


- Taxe sur l'électricité
- Redevance de concession
- Participation communes éclairage public
- Autres produits



- FCTVA et TVA
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Subventions du FACE
- PCT
- Programme PAMELA
- Redevance investissement R2
- Participation des collectivités et tiers
- Autres subventions et recettes
- Emprunts

# BUDGET - LES DÉPENSES





# Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

02 98 10 36 36  
contact@sdef.fr  
[www.sdef.fr](http://www.sdef.fr)



## Siège

9 allée Sully  
29000 QUIMPER

## Antenne nord

Rue Robert Schuman  
29400 Landivisiau

